

Procès-verbal Bureau du 8 décembre 2020

Bureau		
Damien Grasset	Président de Trivalis	Présent
Guy Plissonneau	1 ^{er} Vice-président de Trivalis	Présent
Anne Aubin-Sicard	2 ^{ème} Vice-présidente de Trivalis	Présente
Véronique Besse	3 ^{ème} Vice-présidente de Trivalis	Présente
Patrice Pageaud	4 ^{ème} Vice-président de Trivalis	Présent
Pierre Careil	5 ^{ème} Vice-président de Trivalis	Excusé
Stéphane Bouillaud	6 ^{ème} Vice-président de Trivalis	Présent
Jean-Pierre Mallard	7 ^{ème} Vice-président de Trivalis	Présent
Yoann Grall	8 ^{ème} Vice-président de Trivalis	Présent
Frédéric Fouquet	9 ^{ème} Vice-président de Trivalis	Présent
Lionel Gazeau	10 ^{ème} Vice-président de Trivalis	Présent
Noël Verdon	11 ^{ème} Vice-président de Trivalis	Présent

Membres associés		
Cécile Barreau	Présidente de la commission environnement et énergies nouvelles - Conseil départemental de la Vendée	Excusée
Anne D'Oysonville	Chef du service Ingénierie Territorial - Conseil départemental de la Vendée	Excusée
Vincent Larrieu	Trésorier	Excusé
Benoît Lacroix	ADEME	Excusé
Annick Billon	Sénatrice, membre associée du bureau	Excusée
Didier Mandelli	Sénateur, membre associé du bureau	Excusé

Assistaient également		
Erwan Calonnec	Directeur – Trivalis	
Estelle Colas	Contrôleur de gestion – Trivalis	
Marie-Thérèse Terrée	Service communication-prévention – Trivalis	
Olivier André	Service technique – Trivalis	
Martial Caillaud	Service Finances – Trivalis	
Marie-C Chotard	Service administration générale – Trivalis	
Hélène Martineau	Service administration générale – Trivalis	

Affiché le 14 décembre 2020

1 – Approbation du procès-verbal

► Il est demandé au bureau d'approuver le procès-verbal de la réunion de bureau du 10 novembre 2020.

Les membres du bureau approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du bureau du 10 novembre 2020.

2 – Communication-Prévention

2-1 Agenda 2020-2021

Bureau		
Mardi 12 janvier	10 heures	Trivalis
Mardi 9 février	10 heures	Trivalis
Mardi 2 mars	10 heures	Trivalis
Comité syndical		
Mardi 15 décembre	9 h 30	Maison des Communes
Mardi 16 mars	9 h 30	À préciser
Mardi 29 juin	9 h 30	À préciser
Commissions		
CAO		
Mardi 12 janvier	À préciser	Trivalis
Mardi 9 février	À préciser	Trivalis
Mardi 2 mars	À préciser	Trivalis
Technique		
Mardi 12 janvier	14 heures	Trivalis
Administration générale, Contentieux et Veille juridique		
Mardi 9 février	14h30	Trivalis

Madame Véronique BESSE présente le projet de plan de communication et de prévention 2021 qui a été travaillé par la commission communication, événements et prévention, réunie le 1^{er} décembre dernier.

Ce projet s'inscrit dans le respect des obligations réglementaires en terme notamment de réduction des déchets ménagers et assimilés et reflète les enjeux du syndicat dans les années à venir.

Le plan de communication et de prévention 2021 s'articule autour de 6 axes avec, et c'est la nouveauté de ce mandat, la constitution de groupes de travail qui vont se pencher sur les différents sujets et formuler des propositions à la commission communication, événements et prévention.

Un courriel a été adressé à l'ensemble des membres de la commission afin qu'ils choisissent le ou les groupes de travail auxquels ils souhaitent participer.

Madame Véronique BESSE ajoute qu'il est envisagé un nombre de 5 élus maximum par groupe de travail. A l'heure de la rédaction de ce compte-rendu, les groupes de travail sont presque complets.

Madame Véronique BESSE informe les membres du bureau qu'une question a été posée par une déléguée des Sables d'Olonne Agglomération sur la composition de ces groupes de travail. Elle souhaite savoir si des élus non délégués au sein comité syndical de Trivalis peuvent participer à ces groupes de travail. Cette élue, compte tenu de ses nombreuses fonctions, souhaiterait pouvoir faire appel à un autre élu de sa structure, non délégué à Trivalis, pour participer à ces groupes de travail.

Pour répondre à cette demande, tout en respectant le nombre de 5 élus par groupe de travail fixé par la commission, Monsieur Damien GRASSET propose qu'un élu membre de la commission communication, événements, prévention, qui ne pourrait être membre d'un groupe de travail faute de temps mais qui souhaiterait y participer, puisse coopter un autre élu de sa structure, éventuellement non délégué au sein de Trivalis, pour le représenter au sein du groupe de travail.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du bureau.

Monsieur Damien GRASSET ajoute qu'il est également important d'informer l'ensemble des collectivités adhérentes de la mise en place de ces groupes de travail et souhaite qu'un courrier leur soit adressé en ce sens.

Il poursuit en indiquant que ce courrier pourrait également être l'occasion de rappeler aux collectivités, l'existence et la mise à disposition, par Trivalis, de supports de communication, qui peuvent être repris dans leur bulletin, sur leur site internet ou encore sur leur compte Facebook.

2-2 Plan de communication et de prévention 2021

La note de cadrage du Président de Trivalis en date du 16 juin 2020, la réglementation et les leviers développés dans la Prospective 2020-2024 sont les éléments pris en compte pour la définition du Plan de communication et de prévention 2021 du syndicat départemental. La **réduction de l'enfouissement et la maîtrise des coûts de gestion** font partie des priorités intégrées dans l'élaboration d'actions soit nouvelles soit confortées en matière de communication et/ou de prévention.

La réduction des déchets, de façon générale, demeure un des principaux objectifs poursuivis par notre collectivité. Mais la proposition 2021, en matière de communication, focalise sur la **réduction des emballages** en particulier. La sensibilisation par la publicité est le levier retenu, laquelle se décline sous différentes formes pour toucher tous les publics, tout au long de 2021.

Les élus de la commission Communication-Événements-Prévention, réunie le 1^{er} décembre dernier, proposent au bureau le Plan de communication et de prévention 2021 à partir des axes ci-après. Pour la réalisation de ce Plan, les élus de la commission proposent différents groupes de travail pour définir certaines actions.

- Sensibiliser à la préservation de la planète
- Mieux trier et réduire les déchets
- Pour des événements vertueux
- Développer le réemploi
- Biodéchets et végétaux, en faire des ressources
- Renforcer la notoriété.

>> Sensibiliser à la préservation de la planète

Les jeunes

Génération Éco-Responsable. Après 4 éditions du label, l'heure est venue de revisiter cette action, pour qu'elle intègre les objectifs cités plus haut. Un **groupe de travail** va devoir imaginer les tenants et aboutissants d'une nouvelle action avec les établissements scolaires. Cette action devra être proposée à la Direction des Services De l'Education Nationale (DSDEN), la Direction de l'Enseignement Catholique (DEC), les Maisons Familiales et Rurales (MFR) et le Département, pour un lancement en juin 2021.

Visite des équipements. La visite représente un moment précieux de sensibilisation des futurs consommateurs à la préservation de la planète, en leur parlant tri et réduction des emballages, en particulier, et des déchets, en général. Le financement du transport des élèves facilite de façon conséquente la captation du jeune public, tant à Trivalandes qu'à VENDÉE TRI, à qui Trivalis transmet, à l'occasion de la visite, des messages sur les moyens de réduire ses déchets, et surtout les emballages.

Les jeunes élus. Un **groupe de travail** va réfléchir à une nouvelle action tournée vers les Conseils Municipaux Jeunes ou Environnement.

Il est précisé que les scolaires représentent 50 % des visites à VENDÉE TRI et que le syndicat finance le transport pour les scolaires dans le cadre de ces visites.

>> Mieux trier et réduire les déchets

a) Les élus

Tarifification incitative nouvelle génération : afin de diminuer les volumes d'emballages, une réflexion départementale sera portée sur le mode de calcul de la redevance incitative intégrant le volume d'emballages présenté à la collecte. Déjà amorcé en 2019, cette réflexion avait conduit à la mise en place d'un programme de sensibilisation des particuliers à la réduction des déchets. Première traduction avec l'organisation de conférences, la fourniture de kits zéro déchet et les ateliers zéro déchet fin 2020.

Un **groupe de travail**, composé d'élus et de techniciens, sera constitué pour étudier les systèmes existants en France et déterminer des modèles qui pourraient être repris par les collectivités en charge de la collecte.

b) Le grand public

Réduire les emballages

Grande campagne de communication tout au long de l'année. Trier ses emballages, c'est bien. Moins en produire, c'est mieux pour la planète. La réduction des emballages vise également l'enjeu de la pérennité technique, en l'état, pour VENDÉE TRI. Une campagne exceptionnellement importante de communication sera réalisée sur ce thème, au niveau départemental, via une série de publicités. Le séquençage sera trimestriel. La répétition est visée pour que le message pénètre les esprits. Chaque moment de communication s'étendra sur 2 semaines.

Tous les médias, en Vendée, seront mis à profit pour diffuser cette publicité pour que les Vendéens ne passent pas à côté : presse écrite, radios Alouette, Nov FM, France Bleu, radio insulaire, TV Vendée, écrans lumineux Cocktail-Vision, affichage routier et réseau abribus du Département (si possible), cinémas. Tous les messages visuels, vidéos et audios seront diffusés

aux collectivités et aux mairies. Selon les formats, les réseaux sociaux de Trivalis véhiculeront également ces publicités. Mairies et collectivités savent déjà partager les publications de Trivalis sur Facebook.

Trivalis boostera sa diffusion sur les réseaux sociaux en « achetant » des abonnés pour démultiplier le partage des messages.

Le message vise la réduction des emballages ; il aidera les Vendéens à revoir leur mode de consommation à l'appui de leur attitude cernée à l'occasion du sondage conduit fin 2020. Au-delà du message principal, un élément d'information serait apporté soit sur les ateliers Zéro déchets et leurs relais, soit sur le nombre de commerçants Zéro déchets. Cette incrustation dans le visuel de la campagne permettrait la promotion d'actions de prévention de terrain.

Cette action médiatique majeure, qui va donc solliciter des moyens financiers appropriés, s'appuie sur un budget 2021 qui a la particularité de contenir, avec les actions récurrentes, uniquement cette action nouvelle.

Portes-ouvertes à VENDEE TRI. Les Semaines du Développement durable au printemps et de la Réduction des déchets à l'automne sont saisies pour proposer la découverte de VENDEE TRI au plus grand nombre. Le temps de sensibilisation au tri mais surtout à la réduction des emballages, au cours de la visite, est précieux et toujours mis à profit.

Visite des élus. Pour aider les élus à comprendre les enjeux et à répondre à leurs usagers, la visite de VENDEE TRI et de Trivalandes leur sera proposée, à un horaire adapté à leur disponibilité. La proposition va s'adresser tant aux conseillers municipaux qu'aux élus intercommunaux chargés de l'environnement.

Monsieur Damien GRASSET précise que dans le cadre des visites qu'il effectue actuellement avec le Directeur pour aller à la rencontre des élus des structures adhérentes à Trivalis, il constate qu'il y a une véritable appétence des nouveaux élus à venir visiter les équipements vendéens de gestion des déchets.

Il se réjouit que des visites soient organisées en proposant un horaire, en fin de journée, qui permet aux élus d'être disponibles pour s'y rendre.

c) Des commerçants démarchés

Pour réduire les emballages, davantage de commerçants doivent pouvoir proposer des solutions de vente en vrac, accepter les contenants réutilisables ou encore proposer des emballages consignés. Pour ce faire, l'opération Mon Commerçant Zéro Déchet a été définie en partenariat avec Zero Waste Vendée. Elle vise à former des démarcheurs (agents de Trivalis, bénévoles de Zero Waste, habitants, etc.) pour aller à la rencontre des commerçants sur le terrain et les engager dans la démarche. Des rencontres se déroulent en ce moment avec les collectivités pour définir les contours de ce démarchage dans toute la Vendée. En début d'année, près de 7 000 commerçants de Vendée vont recevoir un dépliant basé sur la suppression progressive de l'emballage à usage unique.

Un événement, le marathon Mon Commerçant Zéro Déchet, permettrait de mettre en lumière cette opération.

d) Des citoyens engagés

- **Les ateliers zéro déchet** se poursuivront sur la base de l'expérience 2020. Conçus pour les habitants, ces ateliers seront adaptés et proposés à d'autres publics : seniors, personnes en situation de précarité, professionnels de l'aide à domicile.

- **Nouveaux kits zéro déchet** composés de boîtes réutilisables, de sacs en tissu, de bocaux, etc., pourront être commandés par les collectivités via un marché à bon de commande pour augmenter le recours de l'achat en vrac.
- Des citoyens auront participé aux ateliers 0 déchet, visité VENDÉE TRI ou Trivalandes, suivi l'animation *Tous au Jardin* ou encore été formés pour être démarcheur Mon Commerçant 0 déchet. De ce fait, ils pourront ensuite devenir **influenceur du zéro déchet**. Dans ce cadre, ils bénéficieront de rencontres et de formations particulières afin qu'ils puissent, à leur tour, relayer autour d'eux les messages du zéro déchet.

Monsieur Yoann GRALL demande, si le même principe que celui retenu pour les composteurs, à savoir la constitution d'un groupement de commandes, porté par Trivalis et exécuté par chaque collectivité adhérente, pouvait être proposé pour le kit Zéro Déchet.

Monsieur Damien GRASSET répond favorablement.

Monsieur Yoann GRALL ajoute que sur son territoire, pour information, 3 axes ont été retenus : les composteurs, le kit Zéro Déchet et un réservoir de récupération d'eau pluviale dans le cadre du PCAET.

e) Les touristes mobilisés

A travers les hébergeurs des touristes. Un groupe de travail va devoir plancher sur des actions possibles avec les hébergeurs pour que leurs clients produisent moins de déchets : consigne de contenants réutilisables, kit zéro déchet, récup'art, etc.

Madame Véronique BESSE précise que sont bien intégrés parmi les hébergeurs de touristes, les gérants de campings et les camping-caristes, tous les professionnels qui accueillent des touristes.

Monsieur Noël VERDON s'interroge sur la nécessité d'élargir encore davantage les contacts en prenant l'attache, par exemple, de la SPL Tourisme aux Sables d'Olonne qui rassemblent un nombre important de professionnels du tourisme. Il ajoute qu'effectivement si l'on souhaite améliorer nos performances et diminuer la quantité de déchets produits, les touristes sont une cible incontournable.

Monsieur Damien GRASSET ajoute qu'effectivement l'information auprès de tous les acteurs du tourisme est importante, le geste du tri et la réduction des déchets doivent être relayés non seulement auprès des touristes, mais également auprès des professionnels du tourisme.

Monsieur Erwan CALONNEC indique que les touristes viennent de toute la France et n'ont pas forcément les mêmes gestes de tri chez eux, que ceux qui s'appliquent en Vendée. Outre l'information des professionnels, il pense que des mesures simples à destination des touristes, afin de les informer des bons gestes de tri en Vendée, comme la distribution dans tous les lieux d'hébergement touristiques, d'un support simple, type « mémo » rappelant les gestes de tri, seraient très utiles.

Monsieur Damien GRASSET approuve cette proposition.

Monsieur Lionel GAZEAU pense qu'il pourrait être également intéressant de travailler non seulement avec Vendée Tourisme mais également avec les porteurs de projets comme Vendée Expansion.

f) Trois communes test, expérimentation sur la réduction des déchets

Pour connaître l'impact d'actions de sensibilisation à la prévention et au tri des déchets, Trivalis décide une expérimentation dans 3 communes du département. Dans ces 3 communes de profil différent (littoral, rural, urbain), des actions techniques seront proposées (réduction des fréquences de collecte, limitation des passages en déchèterie, etc.) ainsi que des actions de prévention et de sensibilisation au tri (ateliers 0 déchet, commerçants 0 déchet, accompagnement des événements, etc.). L'objectif est de mesurer, via des caractérisations et un suivi des tonnages, l'impact de ces actions sur une commune avant d'imaginer leur déploiement à l'échelle du département.

Pour candidater à cette expérimentation, la commune devra montrer son engagement, la disponibilité de ses services, et surtout le soutien de la collectivité en charge de la collecte (modification des tournées, quantification des collectes, etc.). La commune devra avoir 2 000 habitants au minimum. Un cahier des charges précis sera adressé aux structures adhérentes. La candidature sera à transmettre sur contact@trivalis.fr en début 2021.

Monsieur Erwan CALONNEC précise que le projet est d'une part, d'analyser la situation de la gestion des déchets en faisant sur ces communes, une sorte de « point zéro » en mesurant les tonnages d'ordures ménagères, les tonnages de la collecte sélective, les entrées en déchèteries, le nombre de composteurs sur la commune, et ensuite, de définir une massification d'actions déployées sur la commune, pendant plusieurs mois, avec à titre d'illustration, de la sensibilisation au tri et à l'achat en vrac, de la distribution de composteurs individuels, de manière à évaluer, après plusieurs mois, les actions qui portent plus leurs fruits, les éventuels changements de comportement, etc.

Monsieur Erwan CALONNEC ajoute que dans la proposition faite, l'idée est d'avoir trois communes qui soient représentatives de la diversité de la Vendée. C'est pourquoi, il est proposé de retenir : une commune rurale, une commune littorale et une commune semi-urbaine.

Pour lancer ce projet, Monsieur Erwan CALONNEC propose aux membres du bureau qu'un courrier soit adressé en début d'année 2021, aux présidents des structures adhérentes afin de les informer de ce projet et, si une commune située sur leur territoire souhaite candidater, des modalités et critères de sélection des candidats.

Madame Véronique BESSE ajoute que lors de sa présentation en commission, ce projet a d'ores et déjà suscité beaucoup d'enthousiasme auprès des élus et pense qu'il y aura de nombreux candidats. Elle pense que le nombre de 3 communes est suffisant si l'on souhaite pouvoir mener ce projet en 2021.

Monsieur Damien GRASSET pense qu'il est important de préciser dans le courrier adressé aux présidents des collectivités adhérentes, non seulement les critères de sélection des candidatures, mais aussi rappeler que la compétence de collecte relève de l'intercommunalité et non de la commune, et que l'engagement dans ce projet nécessitera la mise à disposition de moyens humains de la collectivité adhérente à Trivalis, pour sa mise en œuvre.

Monsieur Patrice PAGEAUD indique qu'il serait intéressant de retenir parmi les communes sélectionnées une commune en RI et une commune à la TEOM.

Monsieur Erwan CALONNEC propose qu'une grille de critères de sélection des communes soit présentée aux membres du bureau, le 12 janvier prochain.

Cette proposition est validée par les membres du bureau.

>> Pour des événements vertueux

a) Stratégie départementale

Co-construction d'une politique touristique responsable. Trivalis va poursuivre son travail avec les acteurs du tourisme pour que la politique touristique vendéenne soit imprégnée de sensibilité environnementale : proposition de diagnostic, d'accompagnement sur des événements, etc.

Festivals et événements sur le littoral. Aux côtés des collectivités, Trivalis va encourager le tri et la réduction des déchets à l'appui d'une Brigade Verte sur le modèle du Vendée Globe, lors de grands rassemblements du public. Exposants et public seront sensibilisés grâce à une équipe Trivalis mobilisée pour l'occasion. Exemple avec la Vendée Va'a aux Sables d'Olonne, en mai 2021, dont Trivalis est partenaire. Les exposants seront visités en amont pour limiter leurs déchets.

Sous chapiteau : présentation de Trivalis, sensibilisation à la pollution marine, messages d'engagement, pour la protection de l'environnement, avec des gestes du quotidien, de réduction des emballages.

Madame Véronique BESSE informe les membres du bureau qu'il est proposé la fabrication, au sein de chaque structure adhérente à Trivalis qui le souhaite, d'une roue du tri à partir de déchets collectés en déchèteries.

Monsieur Damien GRASSET se demande s'il ne serait pas préférable que la fabrication de cette roue revienne à Trivalis plutôt qu'à la collectivité adhérente.

Madame Véronique BESSE indique que l'idée d'équiper chaque collectivité est d'éviter des problèmes de disponibilité du matériel et de manutention.

Monsieur Damien GRASSET partage cet avis et souhaite que le coût de fabrication d'une roue soit évalué par les services de Trivalis ainsi que la possibilité de faire appel à des ateliers d'insertion pour la réalisation.

Afin d'impliquer les collectivités dans la fabrication de la roue, Monsieur Erwan CALONNEC propose d'étudier la possibilité que chaque collectivité puisse apporter à l'atelier d'insertion les déchets collectés sur sa déchèterie à utiliser pour la fabrication de sa roue.

b) Les organisateurs de rassemblement

Location de gobelets réutilisables. Ce service de location a fêté ses 10 ans en 2020 avec un succès régulier. En 2021, le service se poursuit, d'autant que les gobelets à usage unique sont interdits depuis le 1^{er} janvier 2020.

Soutien aux organisateurs. La subvention de 30 %, pour la vaisselle traditionnelle pourrait connaître une évolution pour promouvoir la vaisselle de seconde main provenant de recyclerie. Ainsi, la location de vaisselle traditionnelle serait aidée à hauteur de 20 %, celle qui concerne la location de vaisselle traditionnelle de seconde main, à hauteur de 30 %. Ce nouveau dispositif ne sera mis en œuvre qu'au moment où les recycleries auront avancé, avec l'aide de Trivalis, dans la vente de leur stock de vaisselle à des loueurs.

Soutien aux Jeunes Agriculteurs. Trivalis maintient son partenariat chaque année auprès des Jeunes Agriculteurs chargés d'organiser la Fête départementale de l'Agriculture. Un effort sera demandé aux organisateurs 2021 pour sensibiliser davantage les exposants, notamment.

>> Développer le réemploi

a) Le grand public et les recycleries

Inciter au réemploi face à la surconsommation des meubles : Trivalis bénéficie de soutiens de la part d'Eco-Mobilier pour communiquer sur le réemploi des meubles. Ainsi, il est programmé en 2021 de diffuser des annonces publicitaires dans la presse écrite, de publier des visuels sur les réseaux sociaux, de transmettre des articles aux collectivités et de diffuser des spots radios sur ce thème, en amont des Journées de la réparation.

Organiser des Journées de la réparation en partenariat avec la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat, 4 journées de la réparation seront organisées, en 2021, à Recycl'la Vie à Soullans, à Emmaüs Les Essarts-en-Bocage, Aux chantiers du réemploi à Talmont-Saint-Hilaire et à Emmaüs Saint-Michel-Le-Cloucq.

Accompagner les recycleries pour rendre leur boutique attractive : Trivalis est spécifiquement soutenu par l'Ademe pour accompagner les recycleries dans leur stratégie de communication et dans la mise en valeur de leurs produits en magasin. Ainsi des visites de recycleries « tendances », l'accompagnement de professionnels du marketing ou la réalisation de prises de vues professionnelles seront réalisés.

Soutenir les recycleries dans la vente de vaisselle : dans le cadre de l'appel à projet régional, l'étude d'activités nouvelles comme la location de vaisselle de seconde main pour les recycleries va être poursuivie en 2021.

b) Les producteurs-distributeurs

Consigne des bouteilles en verre avec Bout'à'Bout : pour développer la consigne des bouteilles en verre, Trivalis va à la rencontre des producteurs de vin, de bière, de jus pour les inciter à rentrer dans ce système.

Consignes d'emballages réutilisables (Appel à Manifestation d'Intérêts-AMI Ademe-Citéo) : Trivalis postule à un appel à projet qui permettrait de financer une expérimentation sur la communauté de communes du pays des Herbiers. L'objet est de tester le conditionnement, la distribution, et le lavage de contenants réutilisables consignés (bocaux, boîtes, etc.) en remplacement des emballages à usage unique. **Un groupe de travail** sera réuni pour définir les contours de cette expérimentation.

>> Biodéchets et végétaux, en faire des ressources

Réduction des déchets végétaux

Afin de coordonner les actions conduites en matière de gestion des biodéchets, une stratégie départementale sera définie avec le service technique.

a) Les agents municipaux

Journées techniques déchets végétaux : les journées techniques se poursuivent en 2021 à destination des élus et agents des collectivités pour former les agents aux pratiques durables à mettre en place sur les communes (7 journées).

b) **Les particuliers**

Stand tous au jardin : le stand Tous au jardin sera proposé en 2021 lors d'événements en lien avec la préservation de l'environnement. Il vise à faire la promotion auprès des particuliers du broyage, du compostage, du paillage et de toutes les techniques limitant les apports de végétaux en déchèterie.

c) **Les enfants**

Partenariat CAUE-Vendée EAU : après le grand public, l'objet du partenariat départemental vise à créer des supports pédagogiques pour les animateurs dans les centres de loisirs sur la valorisation des végétaux au jardin.

d) **Les gros producteurs**

Accompagnement de 5 collectivités littorales. Pour relever le défi des 100 000 tonnes d'ordures ménagères à l'horizon 2025, un travail auprès et avec 6 collectivités littorales, au fort ratio d'OM/habitant, a été entamé en 2020. Il se concrétise par une étude sur la collecte des biodéchets pour les professionnels.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Programme Territorial de Coopération Économique : des ateliers cuisine, à partir des surplus de production ou d'invendus seront réalisés. De plus, un événement, avec la participation d'un Chef, autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire sera co-construit.

Réseau local : dans le cadre du programme départemental « Manger local ce n'est pas banal », Trivalis participe à l'organisation de la rencontre annuelle avec les cuisiniers de la restauration collective (restaurants scolaires, Ehpad).

>> Renforcer la notoriété

a) **Le grand public**

Actualités sur le Web. Les actualités, sur trivalis.fr, raconte la vie et les actions du syndicat départemental. Certaines actualités font l'objet d'un partage sur Facebook.

Newsletter. Ponctuellement et plusieurs fois par an, le syndicat émet une newsletter à partir des actualités publiées sur son site Internet.

Bilan des déchets. Chaque année, Trivalis établit et présente les performances obtenues en matière de valorisation et de réduction des déchets au grand public via une conférence de presse.

Rapport d'activités 2020 et plaquette image. Le premier support est réglementaire, le second est informel. Tandis que le rapport d'activités détaille toute l'année 2020, la plaquette image présente, de façon synthétique, la collectivité, ses équipements et les chiffres-clés. La commission s'interroge sur l'édition papier du rapport d'activités. La réglementation va être consultée.

Film institutionnel. Le film existant présente les élus du mandat précédent. De ce fait, le film devient caduc. Il est suggéré d'attendre 2022 pour la production d'un nouveau film institutionnel, tout en commandant la captation d'images dès le début 2021.

Dérouleur. Dans la cohérence de la nouvelle charte graphique, investissement dans ces 6 supports de communication nomades, utiles pour faire remarquer Trivalis ici et là.

b) Les élus

Inauguration du centre de transfert de La Boissière-de-Montaigu. Cet événement permet le rassemblement d'élus départementaux et locaux en un lieu, un jour. C'est l'occasion aussi de rappeler le maillon indispensable que représentent les centres de transfert dans l'optimisation du transport des déchets en Vendée.

Carte de vœux numérique. Pour 2021, la carte de vœux Trivalis est un motion-design, l'étude est à mener pour imaginer le format de carte de vœux 2022 et marquer, une fois de plus, les esprits.

Vu la délibération n°D075-COS061020 du 6 octobre 2020 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu le code de l'environnement et notamment son article L541-1 I 1° ,

Considérant que la politique nationale de prévention et de gestion des déchets est un levier essentiel de la transition vers une économie circulaire.

Considérant que parmi ses objectifs, il est prévu de donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets, notamment en réduisant de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010.

Considérant que Trivalis est un syndicat mixte départemental compétent en matière de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Considérant que pour atteindre les objectifs définis par la politique nationale de prévention et de gestion des déchets, Trivalis met en place des actions de communication et de prévention destinées notamment à la réduction des déchets ménagers et assimilés.

Considérant que la commission Communication-Événements-Prévention de Trivalis s'est réunie le 1^{er} décembre 2020 pour formuler des propositions d'actions constituant le Plan de communication-prévention 2021 du syndicat, et dont les axes stratégiques proposés sont :

- Sensibiliser à la préservation de la planète,
- Mieux trier et réduire les déchets,
- Pour des rassemblements vertueux,
- Développer le réemploi,
- Faire des végétaux et des biodéchets, des ressources,
- Renforcer la notoriété.

Monsieur le Président présente aux membres du bureau les propositions d'actions constituant le Plan de communication-prévention 2021 formulées par la commission Communication-Événements-Prévention.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Approuver les axes stratégiques du Plan de communication-prévention 2021,
- Approuver les propositions d'actions constituant le Plan de communication-prévention 2021 et autoriser leur mise en œuvre dans la limite des crédits budgétaires alloués.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- Approuve les axes stratégiques du Plan de communication-prévention 2021,**
- Approuve les propositions d'actions constituant le Plan de communication-prévention 2021 et autorise leur mise en œuvre dans la limite des crédits budgétaires alloués.**

Monsieur Yoann GRALL souhaite intervenir au sujet du budget affecté à la prévention à Trivalis. Il indique que sur le budget de 230 000 € affecté à la prévention, seuls 50 000 € sont directement supportés par Trivalis, le reste étant subventionné essentiellement par l'ADEME.

Il se demande si cette enveloppe de 50 000 € pourrait être revue à la hausse dans les années à venir. Il ajoute que, sans remettre en question les investissements nécessaires sur les équipements de traitement des déchets ménagers, la prévention est également un axe non négligeable pour répondre à l'objectif fixé par la loi de diminution des déchets ménagers et assimilés produits dans les années à venir.

Monsieur Damien GRASSET lui répond qu'effectivement Trivalis doit être performant non seulement sur la gestion des équipements de traitement mais également en termes de prévention, c'est d'ailleurs une des observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes.

Il rappelle toutefois qu'actuellement les budgets sont sensibles, notamment compte tenu des hausses des contributions annoncées aux collectivités. Il souhaite que cette question soit regardée par le service finances afin d'évaluer les marges de manœuvre financières dont pourrait disposer le syndicat sur ce volet prévention.

Monsieur Yoann GRALL craint de voir les soutiens à la prévention, notamment de l'ADEME, diminuer dans les années à venir, sous prétexte que le syndicat Trivalis est un très bon élève et que de ce fait, il n'a plus besoin d'être soutenu. Il fait une comparaison avec un autre syndicat départemental qu'est le SyDEV et qui a connu cette situation.

2-3 Actions de communication départementales

2-3-1 Sondage/comportement éco-responsable des Vendéens

Du 11 au 18 décembre, l'institut de sondage Cohda de Bordeaux va sonder 400 Vendéens par téléphone sur leur attitude, leur comportement vis-à-vis de leurs déchets, de leurs actes de consommation. La durée du sondage sera de 10 minutes. Le questionnaire, partagé aux élus de la commission Communication-Evénements-Prévention, le 1^{er} décembre, est séquencé en plusieurs parties :

- Introduction (objet et commanditaire de l'étude)
- Sensibilité aux actions écoresponsables
- Les achats et mode de consommation
- Questions finales (aide au tri des résultats).

Cohda présentera son rapport d'études le 14 janvier prochain. Avant cela, il y aura des échanges entre l'institut et le service pour partager l'analyse des réponses. Ainsi, tous les éléments utiles à la conception de l'action de communication départementale, prévue en 2021, seront disponibles à temps. Le questionnaire est à disposition des membres du bureau.

► Pour information

2-3-2 Le Tri est de la Fête : délibération pour subvention

a) Le Tri est de La Fête – Accord subvention « Location de vaisselle traditionnelle »

Vu la délibération n°D075-COS061020 du 6 octobre 2020 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu la délibération D181-BUR121217 du 12 décembre 2017 relative à l'accord de subvention « Accord subvention – Le Tri est de La Fête »,

Considérant que Trivalis est porteur d'un programme local de prévention pour le compte des collectivités de Vendée en charge de la collecte conformément au décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Considérant que le Plan de communication-prévention 2021 de Trivalis prévoit la poursuite de l'accompagnement des éco-organismes.

Considérant que dans le cadre du « Tri est de La Fête », Trivalis soutient les organisateurs d'événements vendéens dans leur démarche de limitation de leur production de déchets et dans le développement du tri des déchets recyclables lors de leur manifestation.

Considérant que ce soutien, qui s'élève à hauteur de 30 %, se traduit par une participation financière plafonnée à 1 000 euros par organisateur et par année civile.

Le Président propose que cette aide soit réservée aux organisateurs faisant appel à la location de vaisselle traditionnelle, pour éviter un déchet, celui de la vaisselle biodégradable, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2021. La subvention sera calculée sur la base du montant TTC du devis/facture fourni par les organisateurs.

Un arrêté de subvention sera également établi afin de définir le rôle et les obligations des parties, notamment celles relatives à la mise en place effective du dispositif de tri par l'organisateur lors de l'événement, et à sa vérification, et celles relatives à la production des pièces justificatives, et à leur contrôle.

Afin de faciliter la gestion des dossiers, il est en outre proposé que l'ensemble des demandes relatives à l'action « Le Tri est de La Fête » soient traitées sur la base de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires alloués pour l'exercice. Un bilan sera dressé, au bureau, des subventions accordées dans ce cadre.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

Approuver, les modalités de soutien des organisateurs d'événements vendéens telles que le Président les a proposées ci-dessus,

Autoriser le Président à traiter toutes les demandes et accorder les subventions aux organisateurs d'événements vendéens dans le cadre de l'action « Le Tri est de La Fête », ainsi que de signer tout document se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- Approuve, les modalités de soutien des organisateurs d'événements vendéens telles que le Président les a proposées ci-dessus,
- Autorise le Président à traiter toutes les demandes et accorder les subventions aux organisateurs d'événements vendéens dans le cadre de l'action « Le Tri est de La Fête », ainsi que de signer tout document se rapportant à cette délibération.

b) Le Tri est de La Fête – Accord subvention « Gobelets réutilisables personnalisés »

Vu la délibération n°D075-COS061020 du 6 octobre 2020 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu la délibération D012-BUR090117 du 9 janvier 2017 relative à l'accord de subvention « gobelets réutilisables personnalisés »,

Vu la délibération D001-BUR150119 du 15 janvier 2019 relative à l'accord de subvention « gobelets réutilisables personnalisés »,

Considérant que Trivalis est porteur d'un programme local de prévention pour le compte des collectivités de Vendée en charge de la collecte conformément au décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Considérant que le Plan de communication-prévention 2021 de Trivalis prévoit la poursuite de l'accompagnement des éco-organismes.

Considérant que dans le cadre du « Tri est de La Fête », Trivalis soutient les organisateurs d'événements vendéens dans leur démarche de limitation de leur production de déchets.

Considérant que ce soutien, qui s'élève à hauteur de 30 %, se traduit par une participation financière à l'achat de gobelets réutilisables personnalisés, non porteurs de date, plafonnée à 1 000 euros par organisateur et par année civile et conditionnée par la mise en place du logo de Trivalis sur le visuel imprimé du gobelet.

La subvention sera calculée sur la base du montant TTC du devis/facture fourni par les organisateurs.

Un arrêté de subvention sera également établi afin de définir le rôle et les obligations des parties, notamment celles relatives à l'utilisation des gobelets par l'organisateur lors de l'événement, et à sa vérification, et celles relatives à la production des pièces justificatives, et à leur contrôle.

Afin de faciliter la gestion des dossiers, il est en outre proposé que l'ensemble des demandes relatives à l'action « Le Tri est de La Fête » soient traitées sur la base de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires alloués pour l'exercice. Un bilan sera dressé, au bureau, des subventions accordées dans ce cadre.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Approuver, les modalités de soutien des organisateurs d'événements vendéens telles que le Président les a proposées ci-dessus,
- Autoriser le Président à traiter toutes les demandes et accorder les subventions aux organisateurs d'événements vendéens dans le cadre de l'action « Le Tri est de La Fête », ainsi que de signer tout document se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- Approuve, les modalités de soutien des organisateurs d'événements vendéens telles que le Président les a proposées ci-dessus,**
- Autorise le Président à traiter toutes les demandes et accorder les subventions aux organisateurs d'événements vendéens dans le cadre de l'action « Le Tri est de La Fête », ainsi que de signer tout document se rapportant à cette délibération.**

[Monsieur Patrice PAGEAUD présente la partie technique.](#)

3 – Technique

3-1 PARTIE DÉCHÈTERIES

3-1-1 Changement de barème Eco-Mobilier de soutiens opérationnels variables 2021

Trivalis a contracté avec la REP Mobilier permettant le développement d'une filière de récupération et de valorisation des déchets de type « mobilier » en déchèteries.

Ce flux représente un tonnage annuel de 18 710,09 tonnes en 2019. Il s'agit d'un flux représentant un impact financier important pour le Syndicat.

Un nouveau barème a été validé avec le comité de concertation des Représentants Nationaux pour les années 2021 et suivantes.

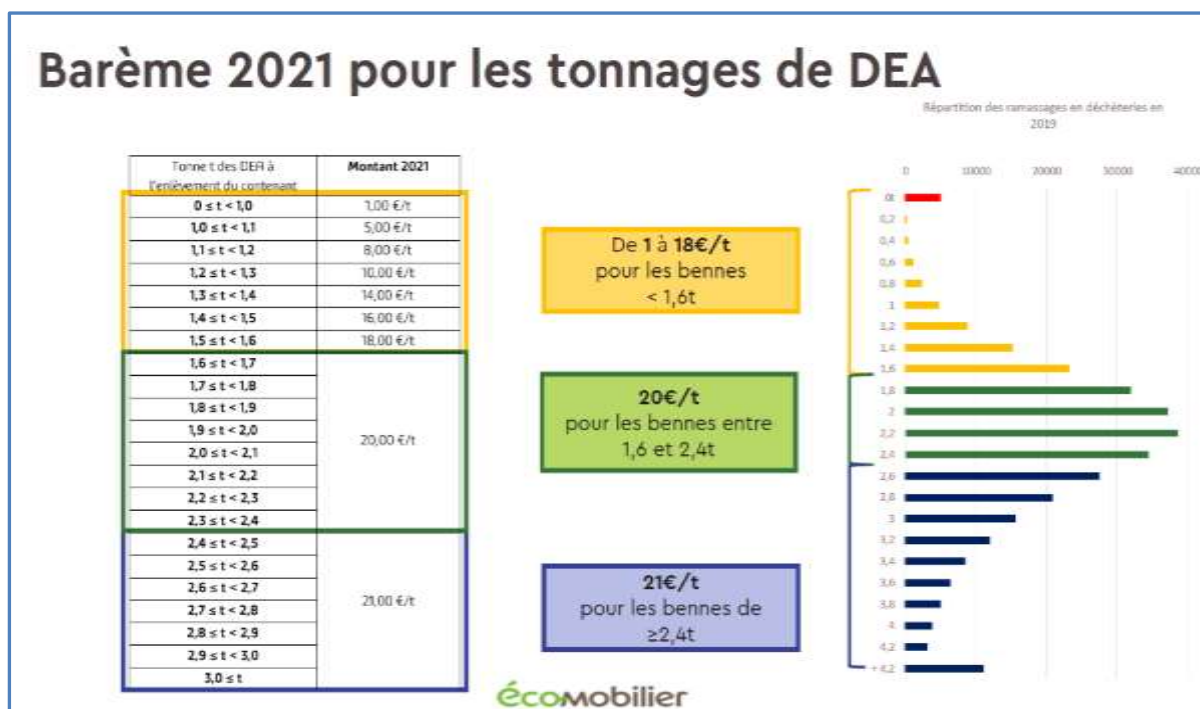
Nouveau barème en 2021

Le Contrat Territorial pour le Mobilier Usagé (CTMU), conclu avec Trivalis pour la période 2019-2023, définit les soutiens fixes et variables qui lui sont versés au titre des collectes des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) réalisées sur son territoire.

Le nouveau barème, applicable dès le 1^{er} janvier 2021, est plus incitatif en ce sens qu'il implique une modulation du soutien versé en fonction du tonnage collecté. Celui-ci vise à optimiser le remplissage des bennes afin de réduire l'impact environnemental des collectes non optimisées et de maîtriser les coûts de collecte.

Le barème est ainsi progressif, de 1 € à 21 €/tonne en fonction du remplissage de chaque benne comme le montre le schéma, ci-dessous :

Monsieur Patrice PAGEAUD indique que Trivalis va aider les collectivités afin d'optimiser le remplissage des bennes et maximiser les soutiens.



« Les amortisseurs »

Le soutien de 20 €/tonne collectée, versé à l'enlèvement, est garanti dans les cas suivants :









DECHETERIES EQUIPEES DEPUIS MOINS DE 12 MOIS

Pour intégrer la période de montée en puissance et d'apprentissage, le barème progressif s'applique après 1 an d'opérationnalité

MOYENNE SEMESTRIELLE ≥2,3t

Pour une déchèterie donnée, si la moyenne des ramassage sur le semestre est ≥2,3t et que la somme des soutiens unitaires est <20€/t, alors la totalité du tonnage éligible au soutien sera soutenu à 20€/t

OPERATEUR DE COLLECTE MIS EN CAUSE

Si le mauvais remplissage d'une benne est imputable à l'opérateur et est signalé par un dysfonctionnement, pour les cas suivants :

- Passage anticipé
- Benne à capot coulissant

COLLECTES VEILLES DE JOURS INTERDITS A LA CIRCULATION

Les ramassages effectués les vendredi, veilles de jours interdits à la circulation, seront soutenus à 20€/t

ecomobilier

Monsieur Patrice PAGEAUD indique que les interdictions de circuler les dimanches et jours fériés concernent les déchets issus des déchèteries, et non les ordures ménagères, qui bénéficient d'une dérogation.

Méthodologie de révision des soutiens

Le Comité de concertation des Représentants se réunit en novembre de chaque année N et examine, sur la base des données de la collecte de l'année N et des soutiens versés sur les années 2018 à N, le montant du soutien moyen (toutes collectivités).

Pendant toute la durée de l'agrément, Eco-Mobilier versera 20 €/tonne sur l'ensemble du tonnage collecté en moyenne nationale.

Impact prévisionnel en 2021

Par extrapolation des données 2020 avec le barème 2021, on obtient une moyenne départementale de 20,12 €/tonne, il n'y aura donc pas ou peu d'impact sur les soutiens en 2021 et le niveau de performances des collectivités vendéennes est globalement très satisfaisant.

Cependant, plus de 12 % des bennes ont un poids encore inférieur au minimum de 1,6 tonnes et il y a des écarts de moyenne de densité entre les adhérents. Il sera donc important d'être vigilants dans les années à venir en raison d'une possible évolution à la hausse de la densité moyenne soutenue par Eco-mobilier. A titre de comparaison, 47 % des bennes ont une densité inférieure à 2,3 tonnes, poids que cible Eco-mobilier à terme.

Ce point est un des axes de travail d'ingénierie qui pourrait être engagé en 2021 avec les collectivités adhérentes dont les performances de densité sont plus faibles.

► Pour information

3-1-2 Plan d'action de communication à destination des agents de déchèteries et des usagers

Contexte

Depuis deux ans, la quantité de déchets issus des bennes de déchets ultimes augmente pour atteindre près de 38 000 tonnes en 2019 ; ce, même si les tonnages atteignent près de 50 000 tonnes il y a 10 ans.

Ainsi, un projet de réduction de ce flux par une réduction de sa part valorisable a été entériné par la Commission Technique de novembre 2019 pour améliorer la qualité du tri en insistant sur la communication autour de la déchèterie.

Le projet s'est déroulé en plusieurs étapes :

- **Campagne de caractérisations visuelles :**
 - 47 caractérisations permettent d'estimer que 67 % des déchets sont correctement triés et correspondent bien à des déchets non valorisables
 - En projetant les estimations sur les tonnages 2019, 12 500 tonnes de déchets pourraient être redirigées, soit vers des filières de valorisation existantes, soit vers des flux interdits en déchèteries (bouteilles de gaz...)

Répartition par catégorie des déchets issus des bennes de tout venant

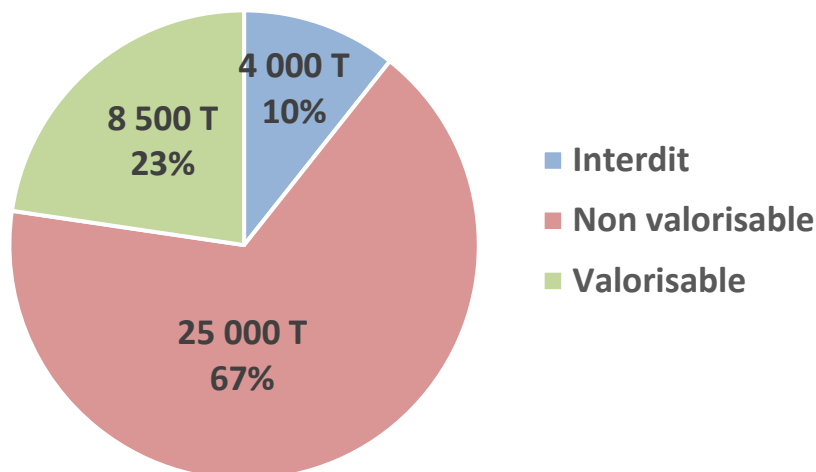


Figure 6 : Part des catégories de déchets présents dans le tout-venant sur l'année 2019

Il est précisé que dans la catégorie « interdit » sont pris en compte les sacs noirs fermés qui contiennent des ordures ménagères, textiles, etc.

Actions proposées

Le bureau syndical du 7 juillet 2020 a validé les actions de communication suivantes :

- **Retravailler l'harmonisation des panneaux de déchèteries mis en place en 2012**
 - o Etat de l'action : réaliser en août 2020
 - o Nombre de panneaux commandés : 1 déchèterie / 1 collectivité
 - o Nombre de demandes : 24 déchèteries / 4 collectivités

- **Réaliser un livret à destination des agents en complément des formations proposées par Trivalis**
 - o Etat de l'action : réaliser novembre 2020
 - o Conception : 1^{ère} quinzaine décembre 2020
 - o Modalité de distribution : à définir (après conférence de presse, envoi postal...)

- **Réaliser d'un gilet marqué haute visibilité à destination des agents**
 - o Etat de l'action : consultation en cours - novembre 2020
 - o Méthodologie : besoins des collectivités à recenser sur le nombre et sur la personnalisation du gilet (logo collectivité ou exploitant, toute autre personnalisation au frais)
 - o Modalité de distribution : à définir (après conférence de presse, envoi postal, etc.)

- **Concevoir une communication à destination des usagers pour faciliter le rôle des agents de déchèteries**
 - o Etat de l'action : en cours, présentation aux élus au mois de novembre (vice-Présidents), validation définitive bureau du 8 décembre

- Méthodologie : conférence de presse sur la déchèterie de Martinet
- Période de travail : proposition mercredi 16 décembre 2020

L'ensemble de ces actions sera présenté en décembre 2020 / janvier 2021 lors d'une conférence de presse destinée à faciliter et à mettre en valeur le rôle crucial des agents de déchèteries.

► Pour information

Les membres du bureau décident de retenir, à l'unanimité, le terme d'agent de valorisation plutôt qu'agent d'accueil.

Monsieur Damien GRASSET précise que ce livret est important, notamment lorsqu'on mesure les efforts qui doivent être fournis pour sortir des bennes de tout-venant, des déchets valorisables qui représentent encore à peu près 20 à 30 % des tonnages. Il y a un enjeu majeur à ce que les collectivités adhèrent à ces formations proposées pour les agents de déchèteries, car une tonne sortie du tout-venant, c'est directement un impact financier positif pour la collectivité.

Pour limiter les erreurs de tri des usagers dans la benne tout-venant et aider les agents de déchèteries dans le travail, Monsieur Frédéric FOUQUET émet l'idée de rappeler avec un visuel simple les principaux interdits, visuel qui pourrait être affiché directement près de la benne tout-venant.

Monsieur Lionel GAZEAU précise qu'aujourd'hui la difficulté pour les agents de valorisation, c'est le nombre de filières de valorisation qui oscillent entre 15 et 18, avec pour chaque filière, des consignes très différentes, qui varient et qui manquent de clarté. Il prend l'exemple d'EcoDDS qui facture à tout va des frais administratifs de 55 € pour des non-conformités très discutables (exemple : un petit DDS dans un bac de 600 litres).

Monsieur Erwan CALONNEC indique qu'avec EcoDDS, nous sommes sur une problématique nationale. Les REP sont des sociétés privées qui répondent à un cahier des charges de l'Etat. La difficulté avec cette filière, est que seul EcoDDS répond à ce cahier des charges et se trouve en situation de force. S'il ne répond pas, c'est la filière qui disparaît, faute de concurrence.

3-2 PARTIE TRI

3-2-1 Démarrage des travaux à VENDÉE TRI

Trivalis a programmé au printemps 2020 la réalisation des travaux suivants :

- Aménagement d'une quatrième alvéole de stockage amont des emballages
- Amélioration du dispositif sécurité incendie du site

Le chantier a démarré le 17 novembre dernier. A ce jour, la fin des travaux est prévue fin avril 2021, afin d'être opérationnel pour la saison 2021.

Monsieur Patrice PAGEAUD précise que ces travaux, outre le renforcement de la sécurisation incendie du site, permettront d'augmenter la capacité de stockage de 250 tonnes d'emballages environ dans la perspective de la gestion des flux en saison estivale.

Rappel des intervenants :

- SOFULTRAP : Terrassement - VRD - Espaces verts - Cuve - Signalétique
- BGCV : Gros Œuvre - Charpente - Bardage - Couverture - Etanchéité - Partitions - Carrelage
- PABAGEAU : Ensemble Portes Industrielles - Serrurerie
- VFE : Electricité Courant fort - Courant faible
- Lot Défense incendie - Plomberie - CVC
- Lot Peinture - Marquage portes industrielles – Divers
- En cours de consultation

Travaux réalisés au 27/11/2020

- Terrassement en cours au niveau
 - De la 4ème alvéole de stockage amont
 - De la nouvelle voirie, avec la dépose de la clôture - les arbres enlevés seront compensés par la plantation de nouveaux arbres sur le site
- Installation de la base vie en cours

► Pour information

3-3 PARTIE TRAITEMENT

3-3-1 Convention de remboursement entre Trivalis et la CC de l'Île de Noirmoutier pour prise en charge des travaux de sécurisation incendie de la plate-forme de broyage des déchets végétaux

Vu la délibération n°D075-COS061020 du 6 octobre 2020 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier assure la collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire, y compris le transport du dernier point de collecte jusqu'aux centres de transfert indiqués par Trivalis, et que le syndicat Trivalis a en charge leur traitement comprenant le transfert, le transport, la valorisation et l'élimination de ces déchets.

Considérant que dans le cadre de l'exercice de cette compétence, Trivalis exploite par marché public le centre de transfert et la plateforme de compostage des déchets végétaux attenante. Ces deux outils de traitement sont situés sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier.

Considérant que compte tenu du contexte insulaire et des activités salicoles alentours, les déchets verts réceptionnés sur la plateforme ne peuvent être broyés du 15 mars au 15 septembre, voire au 15 octobre, de chaque année civile. Cette contrainte d'exploitation génère des risques d'incendie qui ont été mis en avant dans l'étude de risques incendie réalisée en mars 2019 par le syndicat Trivalis. Des préconisations ont d'ailleurs été formulées dans le cadre de cette étude.

Considérant qu'afin de limiter les risques incendie occasionnées par les contraintes d'exploitation qui résultent du contexte insulaire et des activités salicoles liées, Trivalis a passé un marché public de travaux d'aménagement et de sécurisation de la plateforme de stockage des déchets végétaux.

Considérant que ces travaux d'un montant de 151 692.77 € HT comprennent la mise en place de murs mobiles, la fourniture et la pose d'une caméra thermique.

Considérant que ces travaux sont directement liés au contexte insulaire et aux activités salicoles attenantes à la plateforme, la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier et Trivalis se sont mis d'accord sur un remboursement d'une partie du montant des travaux par la Communauté de Communes à Trivalis.

Considérant que la participation de la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier est fixée à 1/3 du montant TTC des travaux d'aménagement et de sécurisation de la plateforme de déchets végétaux.

Considérant que le montant des travaux est estimé à 151 692.77 € HT ; soit une participation maximale de 50 564.25 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Approuver le remboursement par la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier à Trivalis d'une partie des travaux d'aménagement et de sécurisation de la plateforme de stockage des déchets verts du centre de transfert situé sur le territoire de la commune de la Guérinière,
- Autoriser le Président à signer la convention ci-jointe ainsi que tout document lié à son exécution.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- Approuve le remboursement par la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier à Trivalis d'une partie des travaux d'aménagement et de sécurisation de la plateforme de stockage des déchets verts du centre de transfert situé sur le territoire de la commune de la Guérinière,**
- Autorise le Président à signer la convention ci-jointe ainsi que tout document lié à son exécution.**

3-3-2 Convention de remboursement entre Trivalis et la CC Sud Vendée Littoral pour prise en charge des coûts liés à l'ouverture des centres de transfert de Mouzeuil-Saint-Martin et Angles sur certains jours fériés

Vu la délibération n°D075-COS061020 du 6 octobre 2020 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral assure la collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire, y compris le transport du dernier point de collecte jusqu'aux centres de transfert indiqués par Trivalis, et que le syndicat Trivalis a en charge leur traitement comprenant le transfert, le transport, la valorisation et l'élimination de ces déchets.

Considérant que pour exercer sa compétence, Trivalis confie l'exploitation des centres de transfert à des prestataires privés par marchés publics.

Considérant que l'exploitation des centres de transfert de Mouzeuil Saint Martin et d'Angles sur lesquels sont acheminés les déchets ménagers et assimilés collectés par le Communauté de Communes Sud Vendée Littoral est confié à un prestataire privé via le marché public n°2018-M171, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2022.

Considérant qu'en application du contrat conclu, les centres de transfert ne sont pas ouverts les jours fériés.

Considérant que la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral souhaite modifier ses jours de collecte à partir du 1er janvier 2021, et notamment maintenir une collecte les jours fériés à l'exception du 25 décembre, du 1er janvier et du 1er mai. Ce changement permet de ne plus décaler les tournées de collecte les semaines comprenant un jour férié, et d'apporter une souplesse aux agents de collecte qui pourront travailler 5 jours ces semaines en conservant le samedi et dimanche en jours de repos.

Considérant que cette modification a une incidence technique et financière sur le marché public conclu par Trivalis et nécessite la passation d'un avenant. Le prix de la prestation d'ouverture du centre de transfert un jour férié est fixé par le prestataire à 717 € HT / jour / centre de transfert, auquel s'ajoutera la révision prévue au contrat.

Considérant qu'il est proposé que la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral qui est à l'origine de cette demande rembourse à Trivalis le prix coûtant de cette prestation d'ouverture des centres de transfert de Mouzeuil Saint Martin et d'Angles, durant les jours fériés.

Considérant que le remboursement des frais s'effectuera au semestre et jusqu'au terme du contrat en cours, à savoir le 31 décembre 2022, au prix coûtant du service, estimé à 11 472 € HT / an, pour 8 jours fériés, auxquels s'ajoutera la révision prévue au marché.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Approuver le remboursement par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral à Trivalis de la prestation d'ouverture des centres de transfert situés sur le territoire des communes de Mouzeuil Saint Martin et d'Angles durant les jours fériés,
- Autoriser le Président à signer la convention ci-jointe ainsi que tout document lié à son exécution.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Approuve le remboursement par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral à Trivalis de la prestation d'ouverture des centres de transfert situés sur le territoire des communes de Mouzeuil Saint Martin et d'Angles durant les jours fériés,**
- **Autorise le Président à signer la convention ci-jointe ainsi que tout document lié à son exécution.**

3-4 INFORMATIONS DIVERSES

3-4-1 Etat d'avancement du projet de collecte séparée des biodéchets des professionnels sur le Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles réalise depuis 2003 une collecte séparative des biodéchets des gros producteurs (restaurants, commerçants...) générant un tonnage de 230 tonnes / an.

Dans le cadre du projet départemental de réduction de la fraction organique comprise dans les ordures ménagères, la Communauté de Communes a décidé de renforcer cette collecte sur la base des 184 points de collecte suivants :

- Restauration privée = 111 établissements
- Restauration collective = 10 établissements
- Commerces alimentaires = 33 établissements
- Boulangeries = 20 établissements
- Grandes et moyennes surfaces = 10 établissements

La Communauté de Communes et Trivalis programmeront dans cette perspective les actions suivantes :

- Réunions d'information à destination des gros producteurs en janvier 2021 ;
- Passage des ambassadeurs de Trivalis pour présentation et réponse au questionnaire individuel, de mi-janvier à fin février 2021 ;
- Mise en place progressive de cette extension de collecte à compter d'avril 2021.

En parallèle, Trivalis et la Communauté de Communes se renseignent sur les possibilités d'aide au financement de ce projet (bacs, camion de collecte au GNV...) dans le cadre du plan de relance.

► Pour information

[Monsieur Frédéric FOUQUET précise qu'au préalable, une réunion a eu lieu sur ce sujet en distanciel avec le département.](#)

Il informe les membres du bureau qu'au niveau du département, un certain nombre d'enquêtes vont être réalisées auprès des professionnels afin de les sensibiliser au tri des biodéchets.

Monsieur Frédéric FOUQUET ajoute qu'il est également proposé que la CdC du Pays de Saint-Gilles, qui a déjà engagé une démarche depuis 2003, pour collecter les biodéchets des professionnels (27 ou 28 sont identifiés aujourd'hui, pour un tonnage annuel de 230 tonnes collectées) poursuive son expérimentation en 2021, avec des moyens renforcés.

Ainsi, une campagne de sensibilisation des professionnels sur les communes du bord de mer de la CdC du Pays de Saint-Gilles Croix-de-Vie va être organisée. L'objectif est de mener une expérimentation sur ce territoire et de dupliquer ensuite les actions qui auront porté leurs fruits sur d'autres territoires.

Monsieur Frédéric FOUQUET souhaite enfin informer les membres du bureau d'une évolution réglementaire qui va dans le sens de la collecte séparée des biodéchets des professionnels. En effet, il indique que désormais les coquillages n'auront pas à être triés séparément, ce qui représentait un frein trop important pour de nombreux restaurateurs.

Outre la démarche environnementale, Monsieur Frédéric FOUQUET insiste sur l'importance, pour convaincre et sensibiliser, de ne pas négliger le volet financier de la collecte séparée des biodéchets, avec une économie à la clef, à la fois pour la collectivité, mais également pour le professionnel.

Monsieur Frédéric FOUQUET conclut en indiquant que l'objectif est de lancer ce projet dès le début de l'année pour que l'expérimentation opérationnelle auprès des professionnels ait lieu l'été prochain.

Monsieur Damien GRASSET pense que c'est une très bonne expérimentation qui répond aux objectifs de la loi en matière de tri à la source des biodéchets. Si on peut arriver à démontrer que cette filière fonctionne pour les professionnels, tout en maintenant la filière TMB pour les ménagers, cela peut être intéressant de faire remonter cette complémentarité au niveau des instances dirigeantes.

Madame Anne AUBIN-SICARD s'interroge sur l'exutoire de ces biodéchets collectés séparément notamment eu égard à l'incertitude juridique qui pèse aujourd'hui sur le devenir des TMB.

Elle rappelle que lors du précédent mandat, un déplacement avait été organisé à Milan pour découvrir sur le terrain un système de collecte des biodéchets tant des ménages que des professionnels en porte-à-porte ainsi que le système de valorisation énergétique de ces biodéchets.

Si à l'époque, cette solution semblait prématurée pour la Vendée, Madame Anne AUBIN-SICARD pense que cette solution mérite aujourd'hui d'être étudiée, notamment si l'arrêt de la filière de valorisation des composts de TMB était confirmé.

Madame Anne AUBIN-SICARD conclut en rappelant que dans tous les cas il faudra s'interroger sur la valorisation de ces déchets de collecte.

Monsieur Damien GRASSET répond qu'actuellement, eu égard aux tonnages, ils sont valorisés sur la plateforme de Givrand en mélange avec des déchets végétaux pour en faire du compost épandu en bout de champ.

Monsieur Stéphane BOUILLAUD précise que cette valorisation mise en œuvre sur son territoire fonctionne très bien.

Monsieur Stéphane BOUILLAUD ajoute qu'en ce qui concerne le devenir du compost issu des TMB, d'autres solutions sont actuellement mises en œuvre dans nos pays voisins, comme la transformation en tourbe pour une valorisation énergétique. L'idée est de montrer que le compost issu du TMB a un avenir et qu'il y a des solutions.

Monsieur Damien GRASSET conclut en précisant que pour répondre aux objectifs de la loi, il faut une politique biodéchets au niveau du département, qui intègre à la fois le tri à la source et le TMB.

Il ajoute qu'il est important que ce soit Trivalis qui porte cette politique biodéchets : cela passe aussi bien par la collecte des biodéchets auprès des professionnels, que par la distribution de composteurs individuels auprès des particuliers, via un groupement de commandes porté par Trivalis, ou encore par la mise en place de pavillons de compostage collectifs pour les adhérents qui le souhaitent. Les TMB demeurent la solution pour tous les biodéchets qui ne pourront être valorisés au plus près du lieu de production et qui prennent alors le relais pour faire un compost de qualité normé qui est un amendement organique pour nos sols.

Madame Anne AUBIN-SICARD se demande si les plateformes de compostage ne pourraient pas correspondre à la solution intermédiaire recherchée.

Monsieur Damien GRASSET répond que cela mérite d'être étudié. Il rappelle toutefois la contrainte liée à ces installations qui sont des installations classées. Toutefois, dans un souci de rationalisation du transport pour le mélange des biodéchets des gros producteurs avec des déchets végétaux, cette proposition mérite d'être étudiée.

Les membres du bureau sont informés qu'au cours d'une webinaire AMORCE sur la gestion de proximité des biodéchets parmi les préconisations, il était proposé aux collectivités de se rapprocher des méthaniseurs de leur territoire pour la valorisation des biodéchets, qui cherchent de la matière. Il pourrait être intéressant de se rapprocher de l'ADEME pour identifier sur le territoire les méthaniseurs qui recherchent de la matière et avec lesquels la collectivité pourrait travailler de manière à ce qu'elle ne soit pas systématiquement celle qui porte l'investissement.

Monsieur Damien GRASSET indique qu'on est au début de la réflexion et que toutes les solutions méritent d'être étudiées pour mettre en œuvre la filière. Les zones urbaines et côtières sont sans doute un enjeu pour la collecte des biodéchets demain, plus que nos zones rurales où on travaillera plutôt sur du compostage collectif et la distribution de composteurs individuels.

4 – Administratif

4-1 Ressources humaines

4-1-1 Renouveau de l'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

Vu la délibération du comité syndical n°D075-COS061020 en date du 6 octobre 2020 portant délégation d'attributions accordées au bureau,

Vu la délibération D214-BUR091214 en date du 9 décembre 2014 autorisant la signature d'une convention pluriannuelle pour l'adhésion au service médecine préventive du Centre de Gestion de la Vendée à compter du 1^{er} janvier 2015,

Vu les prestations offertes par le service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Vendée telles que décrites dans la convention à intervenir, annexée à la présente délibération,

Considérant que Trivalis est tenu de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents,

Considérant que la convention signée en date du 9 décembre 2014 arrive à échéance le 31 décembre prochain,

Considérant qu'il est proposé de renouveler l'adhésion de Trivalis au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Vendée ;

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Approuver l'adhésion du syndicat au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée,
- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante d'adhésion au service de médecine préventive, selon le projet annexé à la délibération, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Approuve l'adhésion du syndicat au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante d'adhésion au service de médecine préventive, selon le projet annexé à la délibération, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.**

4-2 Marchés Publics

4-2-1 Passation d'avenants non soumis pour avis à la commission d'appel d'offres

- ✓ Avenant n° 1 au lot n° 1 « Déconstruction, terrassement, VRD » du marché 2019_M461 « Aménagement d'un quai de transfert de déchets ménagers et d'une plateforme de collecte des déchets verts sur la commune de La Boissière de Montaigu »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire,

Vu la délibération D075-COS061020 du 6 octobre 2020 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Monsieur le Président rappelle aux membres du bureau que Trivalis a conclu le 20 février 2020 avec la société EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST, un marché relatif aux travaux de déconstruction, terrassement et VRD, correspondant au lot n° 1 du marché 2019_M461. Il précise que ce marché a été lancé selon la procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un marché à tranches réglé par application d'un prix global et forfaitaire et que la durée du marché court à compter de la date de notification, intervenue le 21 février 2020, jusqu'à la fin du délai de parfait achèvement. Il précise également que le délai global d'exécution comprend une période de préparation de chantier d'une durée de 4 semaines ainsi qu'un délai d'exécution des travaux de 28 semaines.

Monsieur le Président informe les membres du bureau de l'objet de l'avenant :

Considérant le passage régulier des poids lourds sur la voie d'accès, située en partie sur le domaine de Trivalis, au centre de transfert.

Considérant l'état hydrique du sol et les préconisations du laboratoire AGIR, prestataire en charge de la mission G3 pour le compte d'EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST,

Considérant la réglementation à respecter en termes d'impact sur l'environnement, d'un incendie au sein du bâtiment de transfert

Monsieur le Président propose que la société EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST :

- Réalise des travaux sur la voie d'accès : curage - reprofilage du fossé, mise en œuvre du réseau de collecte des eaux pluviales et de regards pour un montant global de 9 060,00 € HT
- Réalise, à coût constant, les travaux modificatifs suivants : remplacement du drainage de l'arase de terrassement initialement prévu au marché par la réalisation d'un traitement à la chaux sur 35 cm et remplacement du géotextile initialement prévu au marché, par la disposition d'une couche de matériaux grossiers de calibre 0/250,
- Réalise un merlon de protection situé entre le bâtiment de transfert et la limite du site du côté de la voie Sainte Anne afin d'éviter la propagation d'un éventuel incendie, pour un montant de 3 120,00 € HT.

Monsieur le Président présente l'incidence financière de cet avenant :

- Montant initial du marché : 598 935,07 € HT (y compris les montants des tranches optionnelles 1 et 2 affermies et de la PSE retenue
- Montant de l'avenant : 12 180,00 € HT
- Nouveau montant du marché : 611 115,07 € HT (y compris les montants des tranches optionnelles 1 et 2 affermies et de la PSE retenue
- Pourcentage d'augmentation : 2,03%

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Approuver l'avenant n° 1 au lot n° 1 du marché 2019_M461,
- Autoriser le Président à conclure et signer l'avenant susmentionné à intervenir avec le titulaire, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération,

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Approuve l'avenant n° 1 au lot n° 1 du marché 2019_M461**
- **Autorise le Président à conclure et signer l'avenant susmentionné à intervenir avec le titulaire, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.**

- ✓ Avenant n° 2 au lot n° 4 « Second œuvre » du marché 2019_M461 « Aménagement d'un quai de transfert de déchets ménagers et d'une plateforme de collecte des déchets verts sur la commune de La Boissière de Montaigu »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire,
Vu la délibération D075-COS061020 du 6 octobre 2020 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Monsieur le Président rappelle aux membres du bureau que Trivalis a conclu le 20 février 2020 avec la société ANGEVIN, un marché relatif à la réalisation de travaux de second œuvre comprenant le doublage, les cloisons, l'isolation, les plafonds, les menuiseries intérieures, le revêtement des sols et les peintures, correspondant au lot n° 4 du marché 2019_M461. Il précise que ce marché a été lancé selon la procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un marché ordinaire réglé par application d'un prix global et forfaitaire et que la durée du marché court à compter de la date de notification, intervenue le 24 février 2020, jusqu'à la fin du délai de parfait achèvement. Il précise également que le délai global d'exécution comprend une période de préparation de chantier d'une durée de 4 semaines ainsi qu'un délai d'exécution des travaux de 5 semaines.

Monsieur le Président informe les membres du bureau de l'objet de l'avenant :

Considérant la réévaluation du besoin,

Monsieur le Président propose que la société ANGEVIN remplace la faïence toute hauteur initialement prévue dans le local de caractérisation des emballages par une toile de verre peinte. Cette modification entraîne une moins-value de 1 440,07 € HT.

Monsieur le Président présente l'incidence financière des avenants :

- Montant initial du marché : 38 500,00 € HT
- Montant de l'avenant 1 : - 434,64 € HT
- Montant de l'avenant 2 : - 1 440,07 € HT
- Nouveau montant du marché : 36 625,29 € HT
- Incidence en pourcentage : - 4,87%

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Approuver l'avenant n° 2 au lot n° 4 du marché 2019_M461,
- Autoriser le Président à conclure et signer l'avenant susmentionné à intervenir avec le titulaire, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération,

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n° 2 au lot n° 4 du marché 2019_M461**
- Autorise le Président à conclure et signer l'avenant susmentionné à intervenir avec le titulaire, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.**

Monsieur Jean-Pierre MALLARD s'interroge sur l'objet du marché qui intègre une plateforme de collecte des déchets verts. Monsieur Damien GRASSET répond qu'il s'agit bien d'un équipement Trivalis et non communal.

4-2-2 Passation d'avenants soumis pour avis à la commission d'appel d'offres

- ✓ Avenant n° 1 au lot n° 3 « Réseau » du marché 2019_M460 « Travaux de réhabilitation des alvéoles A1 à A6 sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de Tallud-Sainte-Gemme »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire,

Vu la délibération D075-COS061020 du 6 octobre 2020 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Monsieur le Président rappelle aux membres du bureau que Trivalis a conclu le 20 février 2020 avec la société SODAF GEO INDUSTRIE, un marché relatif à la réalisation de travaux de réseaux, correspondant au lot n° 3 du marché 2019_M460. Il précise que ce marché a été lancé selon la procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un marché ordinaire réglé par application aux prix unitaires indiqués au Bordereau des Prix, des quantités réellement exécutées. La durée du marché court à compter de la date de notification, intervenue le 21 février 2020, jusqu'à la fin du délai de parfait achèvement.

Monsieur le Président informe les membres du bureau de l'objet de l'avenant :

Considérant la Prestation Supplémentaire Eventuelle 1 (PSE1), relative à la réhabilitation du collecteur biogaz,

Considérant qu'afin d'optimiser la collecte du biogaz et d'anticiper la production de plus en plus importante de biogaz et la mise en place de générateurs électriques, il est conseillé d'augmenter le diamètre du collecteur principal.

Considérant l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 8 décembre 2020 à 8h30.

Monsieur le Président propose que la société SODAF GEO INDUSTRIE réalise les travaux nécessaires à la modification du diamètre du collecteur pour le faire passer du diamètre 200 prévu initialement à un diamètre 315. La réalisation de ces travaux modificatifs entraîne une plus-value estimée à 35 418,00 € HT.

Monsieur le Président présente l'incidence financière de l'avenant :

- Montant initial estimé du marché : 379 867,39 € HT (y compris les montants des PSE 1 et 3 retenues)
- Montant estimé de l'avenant 1 : 35 418,00 € HT
- Nouveau montant estimé du marché : 415 285,39 € HT
- Incidence en pourcentage : 9,32%

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Approuver l'avenant n° 1 au lot n° 3 du marché 2019_M460,
- Autoriser le Président à conclure et signer l'avenant susmentionné à intervenir avec le titulaire, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération,

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n° 1 au lot n° 3 du marché 2019_M460

- Autorise le Président à conclure et signer l'avenant susmentionné à intervenir avec le titulaire, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

- ✓ Avenant n° 1 au lot n° 2 « Exploitation et maintenance des centres de transfert de déchets ménagers et assimilés de Foussais-Payré, Mouzeuil-Saint-Martin et Angles, exploitation et maintenance des plateformes de compostage de Foussais-Payré et Talmont-Saint-Hilaire, post-exploitation et maintenance de l'ISDND de Talmont-Saint-Hilaire » du marché 2018_M171

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération D075-COS061020 du 6 octobre 2020 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Monsieur le Président rappelle aux membres du bureau que Trivalis a conclu le 26 novembre 2018, avec la société GRANDJOUAN SACO, un marché de prestations de services relatif à l'exploitation et la maintenance des centres de transfert de déchets ménagers et assimilés situés sur le territoire des communes de Foussais-Payré, Mouzeuil-Saint-Martin et Angles, l'exploitation et la maintenance des plateformes de compostage situées sur le territoire des communes de Foussais-Payré et Talmont-Saint-Hilaire, et la post-exploitation et la maintenance de l'ISDND située sur le territoire de la commune de Talmont-Saint-Hilaire, correspondant au lot n° 2 du marché 2018_M171. Il précise que ce marché a été lancé selon la procédure de l'appel d'offre ouvert en application des articles 25-I-1° et 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Monsieur le Président précise que ce marché donne lieu à un accord-cadre conclu avec un seul opérateur économique, sans minimum ni maximum. L'accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles, et est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande. Seuls les prix unitaires du Bordereau des Prix Unitaires sont contractuels et s'appliqueront aux quantités réellement exécutées.

Monsieur le Président informe les membres du bureau de l'objet de l'avenant :

Considérant d'une part, que la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral modifie ses jours de collecte à partir du 1^{er} janvier 2021, en maintenant une collecte sur les jours fériés à l'exception de Noël, du 1^{er} janvier et du 1^{er} mai.

Considérant que ce changement permettrait de ne plus décaler les tournées de collecte lorsqu'une semaine est composée d'un jour férié, et qu'il apporterait une souplesse aux agents de collecte qui se verraient travailler 5 jours en gardant leur week-end.

Considérant que cette modification impacte les jours d'ouverture des centres de transfert d'Angles et de Mouzeuil-Saint-Martin, afin de maintenir une continuité de service à la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral.

Considérant d'autre part, qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, les cartons des déchèteries du Sud Vendée seront vidés sur le centre de transfert de Mouzeuil-Saint-Martin.

Considérant l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 8 décembre 2020 à 8h30.

Monsieur le Président propose :

D'une part, d'ouvrir les centres de transfert d'Angles et de Mouzeuil-Saint-Martin, les jours fériés à l'exception de Noël, du 1^{er} janvier et du 1^{er} mai pour assurer la prestation de réception des déchets ménagers de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral. Ainsi les lignes de prix suivantes sont ajoutées au Bordereau des Prix Unitaires :

3- Parts proportionnelles du site de Mouzeuil-Saint-Martin (centre de transfert)			
N° Prix	Désignation	Unité	Prix Unitaire en € HT
TF 3.5	Forfait journalier pour l'ouverture du centre de transfert de Mouzeuil-Saint-Martin les jours fériés	Jour	717,00 €

4- Parts proportionnelles du site d'Angles (centre de transfert)			
N° Prix	Désignation	Unité	Prix Unitaire en € HT
TF 4.4	Forfait journalier pour l'ouverture du centre de transfert d'Angles les jours fériés	Jour	717,00 €

D'autre part, d'assurer la réception des cartons en vrac du Sud Vendée sur le centre de transfert de Mouzeuil-Saint-Martin, leur stockage dans la case prévue à cet effet et leur conditionnement en balles. Ainsi les lignes de prix suivantes sont ajoutées au Bordereau des Prix Unitaires :

1- Parts forfaitaires mensuelles			
N° Prix	Désignation	Unité	Prix Unitaire en € HT
TF 1.13	Part forfaitaire mensuelle (cartons déchèterie)	Mois	2 757,62 €
TF 1.14	Part forfaitaire mensuelle GER (cartons déchèterie)	Mois	1 291,67 €

3- Parts proportionnelles du site de Mouzeuil-Saint-Martin (centre de transfert)			
N° Prix	Désignation	Unité	Prix Unitaire en € HT
TF 3.6	Part proportionnelle de réception, conditionnement, stockage et chargement des cartons	Tonne	10,76 €

Monsieur le Président rappelle que le montant initial du marché avait été estimé à 1 584 069,67 € HT sur la durée totale du marché et que le présent avenant est estimé à 135 192,96 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Approuver l'avenant n° 1 au lot n° 2 du marché 2018_M171,
- Autoriser le Président à conclure et signer l'avenant susmentionné à intervenir avec le titulaire, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération,

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Approuve l'avenant n° 1 au lot n° 2 du marché 2018_M171,**
- **Autorise le Président à conclure et signer l'avenant susmentionné à intervenir avec le titulaire, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.**

- ✓ Avenant n° 1 au marché 2018_M378 « Prise en charge, transfert (papiers, verres, emballages, ordures ménagères), transport (emballages, ordures ménagères) et traitement (ordures ménagères) issus de la Communauté de communes du Pays de Mortagne »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération D075-COS061020 du 6 octobre 2020 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Monsieur le Président rappelle aux membres du bureau que Trivalis a conclu le 18 décembre 2018, avec la société BRANGEON RECYCLAGE, un marché de prestations de services relatif à la prise en charge, au transfert des papiers, verres, emballages, ordures ménagères, au transport des emballages et ordures ménagères et au traitement des ordures ménagères issus de la Communauté de communes du Pays de Mortagne. Il précise que ce marché a été lancé selon la procédure concurrentielle avec négociation en application des articles 25-I-2°, 25-II-6° et 73 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Monsieur le Président indique que le marché a été conclu pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2019 mais que les clauses du contrat prévoyaient que les prestations pouvaient être interrompues avant l'échéance ultime du marché à la mise en service du centre de transfert de La Boissière-de-Montaigu, prévue le 1^{er} juillet 2020.

Monsieur le Président ajoute que ce marché donne lieu à un accord-cadre conclu avec un seul opérateur économique, sans minimum ni maximum. L'accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles, et est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande. Seuls les prix unitaires du Bordereau des Prix Unitaires sont contractuels et s'appliquent aux quantités réellement exécutées.

Monsieur le Président informe les membres du bureau de l'objet de l'avenant :

Considérant que le présent marché a été lancé pour externaliser la prise en charge des déchets (Ordures Ménagères, Papier et Verre) de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne et limiter au maximum le transport de ces déchets en bennes de collecte, ceci dans l'attente de la mise en service du centre de transfert de La Boissière de Montaigu,

Considérant que le centre de transfert de la Boissière de Montaigu ne sera opérationnel qu'au second trimestre 2021.

Considérant que les ordures ménagères sont actuellement envoyées soit vers l'incinérateur ALCEA soit vers l'ISDND de la Poitevine mais que Trivalis se doit de maintenir un tonnage suffisant et de garantir les performances des TMB lui appartenant.

Considérant l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 8 décembre 2020 à 8h30.

Monsieur le Président propose :

- D'une part, de prolonger la durée du marché jusqu'à la mise en service du centre de transfert de la Boissière de Montaigu (durée prévisionnelle de la prolongation : 4 mois).
- D'autre part, de modifier les exutoires pour les ordures ménagères de la Communauté de communes du Pays de Mortagne en envoyant tout ou partie de celles-ci vers le TMB de Trivalandes (prioritaire), le TMB de Trivalonne (secondaire) ainsi que l'ISDND de Tallud-Sainte-Gemme (minoritaire). Ainsi les lignes de prix suivantes sont ajoutées au Bordereau des Prix Unitaires :

1- OM de la CC du Pays de Mortagne			
N° Prix	Désignation	Unité	Prix Unitaire en € HT
1.11	Prix unitaire hors TVA à la tonne d'ordures ménagères (incluant le rechargement, le transport et le déchargement jusqu'à Trivalandes)	Tonne	27,68
1.12	Prix unitaire hors TVA à la tonne d'ordures ménagères (incluant le rechargement, le transport et le déchargement jusqu'à Trivalonne)	Tonne	27,69
1.13	Prix unitaire hors TVA à la tonne d'ordures ménagères (incluant le rechargement, le transport et le déchargement jusqu'à l'ISDND de Tallud St Gemme)	Tonne	16,73

Monsieur le Président rappelle que le montant initial du marché avait été estimé à 478 255,00 € HT sur la durée totale du marché et que le présent avenant est estimé à 34 713,50 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Approuver l'avenant n° 1 au marché 2018_M378,
- Autoriser le Président à conclure et signer l'avenant susmentionné à intervenir avec le titulaire, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération,

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n° 1 au marché 2018_M378,
- Autorise le Président à conclure et signer l'avenant susmentionné à intervenir avec le titulaire, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Monsieur Damien GRASSET précise qu'aujourd'hui, hors pointes estivales, l'ensemble des ordures ménagères produites en Vendée sont traitées en Vendée.

4-2-3 Autorisation de signature de marchés publics

2020_M307 « Mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets de plastiques rigides et souples issus des déchèteries de Vendée »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire,

Vu la délibération D075-COS061020 du 6 octobre 2020 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau.

Monsieur le Président indique aux membres du bureau que Trivalis a lancé un marché relatif à la mise à disposition de contenants, au transport et au traitement des déchets de plastiques rigides et souples issus des déchèteries de Vendée. Il précise que ce marché a été lancé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire, de prestations de services, conclu sans minimum ni maximum, en valeur ou en quantité et s'exécutant au fur et à mesure des besoins par l'émission de bons de commande. Il ajoute que la durée du marché est de 4 ans à compter du 1^{er} mars 2021.

A la date limite de remise des propositions fixée au 6 novembre 2020 à 12h00, seule l'entreprise BRANGEON ENVIRONNEMENT a remis une offre de base et une offre variante, en groupement avec TRANSPORTS BRANGEON

Monsieur le Président précise que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat a été effectuée conformément aux dispositions des articles R.2144-2 et R.2144-3 du CCP.

Monsieur le Président indique dans un second temps que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 décembre 2020 à 8h30 pour l'attribution du marché.

Après analyse, la Commission d'appel d'offres propose de déclarer l'offre de base du groupement inacceptable conformément à l'article L.2152-3 du Code de la commande publique car son prix excède les crédits budgétaires alloués au marché et l'offre variante irrégulière conformément à l'article L.2152-2 du Code de la commande publique car elle ne respecte pas les exigences minimales inscrites au dossier de consultation des entreprises.

Considérant la proposition de la Commission d'appel d'offres pour le marché.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Déclarer l'offre de base du groupement BRANGEON ENVIRONNEMENT / TRANSPORTS BRANGEON inacceptable conformément à l'article L.2152-3 du Code de la commande publique, et l'offre variante du groupement BRANGEON ENVIRONNEMENT / TRANSPORTS BRANGEON irrégulière conformément à l'article L.2152-2 du Code de la commande publique car elle ne respecte pas les exigences minimales inscrites au dossier de consultation des entreprises.

- Autoriser le Président à relancer le marché selon la procédure avec négociation conformément à l'article R.2124-3 6° du Code de la commande publique.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- Déclare l'offre de base du groupement BRANGEON ENVIRONNEMENT / TRANSPORTS BRANGEON inacceptable conformément à l'article L.2152-3 du Code de la commande publique, et l'offre variante du groupement BRANGEON ENVIRONNEMENT / TRANSPORTS BRANGEON irrégulière conformément à l'article L.2152-2 du Code de la commande publique car elle ne respecte pas les exigences minimales inscrites au dossier de consultation des entreprises.
- Autorise le Président à relancer le marché selon la procédure avec négociation conformément à l'article R.2124-3 6° du Code de la commande publique.

2020_M315 « Etude de faisabilité relative à l'extension des capacités du centre de tri départemental de la Vendée – VENDEE TRI – et assistance à maîtrise d'ouvrage »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire,

Vu la délibération D075-COS061020 du 6 octobre 2020 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Monsieur le Président indique aux membres du bureau que Trivalis a lancé un marché relatif à la réalisation d'une étude de faisabilité relative à l'extension des capacités du centre de tri départemental de la Vendée – VENDEE TRI – et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Il précise que ce marché a été lancé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un marché non alloti à tranches :

- Tranche ferme pour la réalisation de l'étude de faisabilité technique et financière relative à l'extension des capacités du centre de tri départemental
- Tranche optionnelle relative à l'assistance au Maître d'ouvrage dans la rédaction et le suivi du marché global de performance

Monsieur le Président ajoute que la durée du marché court à compter de la date de sa notification jusqu'à l'achèvement total de la phase 4 de la tranche ferme ou jusqu'à l'achèvement total de la mission 9 de la tranche optionnelle si celle-ci est affermie.

A la date limite de remise des propositions fixée au 10 novembre 2020 à 12h00, six entreprises ont remis une offre :

N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
1	ARTELIA
2	INDDIGO en groupement avec ERGONEA
3	ANTEA en groupement avec Me LAFAY
4	TRIDENT SERVICE en groupement avec BRG & Avocats
5	SAGE ENGINEERING en groupement avec PARME Avocats et AT&E
7	SETEC ENVIRONNEMENT en groupement avec FINANCE CONSULT

Monsieur le Président précise que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats a été effectuée conformément aux dispositions des articles R.2144-2 et R.2144-3 du CCP.

Monsieur le Président indique dans un second temps que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 décembre 2020 à 8h30 pour l'attribution du marché.

Après analyse des offres régulières, acceptables et appropriées en application des critères de sélection des offres annoncés dans le règlement de la consultation, la Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse comme suit :

N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Montant contractuel (tranche ferme + tranche optionnelle)
1	ARTELIA	249 100,00 € HT

Considérant que les candidats satisfont aux conditions de participation,

Considérant la décision d'attribution prise par la Commission d'appel d'offres pour le marché.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Approuver les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,
- Autoriser le Président à signer les pièces constitutives du marché et le charger de procéder à sa notification

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Approuve les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,**
- **Autorise le Président à signer les pièces constitutives du marché susmentionné à intervenir avec l'opérateur économique retenu par la Commission d'appel d'offres, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération, et le charge de procéder à sa notification,**

Monsieur le Président précise qu'outre le classement, la CAO a trouvé intéressant de travailler avec un autre cabinet d'études que celui qui a accompagné Trivalis lors de la construction de VENDÉE TRI.

4-2-4 Attribution et autorisation de signature d'un marché public de travaux

2020_M418 « Travaux d'aménagement d'une zone de stockage amont des emballages dans le centre de tri départemental des déchets recyclables ménagers et travaux divers »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la commande publique (CCP) issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire

Vu la délibération D075-COS061020 du 6 octobre 2020 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que Trivalis a lancé en août 2020, un marché de travaux relatif à l'aménagement d'une zone de stockage amont des emballages dans le centre de tri départemental des déchets recyclables ménagers et travaux divers. Il précise que ce marché a été lancé selon la procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique et qu'il était alloté comme suit :

- Lot 1 : Terrassement - VRD - Espaces verts - Cuve – Signalétique
- Lot 2 : Gros Œuvre – Charpente – Bardage - Couverture - Etanchéité - Partitions - Carrelage – Faïence
- Lot 3 : Ensemble Portes Industrielles – Serrurerie
- Lot 4 : Electricité : Courant fort – Courant faible
- Lot 5 : Défense incendie - Plomberie – CVC
- Lot 6 : Peinture - Marquage portes industrielles – Divers

Monsieur le Président rappelle que seuls les lots 1 à 4 ont été attribués par le Bureau syndical en date du 13 octobre 2020 et qu'aucune offre n'avait été remise pour les lots 5 et 6. La présente consultation concerne donc la relance de ces deux lots selon la procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique (CCP). Le marché est décomposé en deux lots comme suit :

- Lot 1-(05) : Défense incendie - Plomberie – CVC
- Lot 2-(06) : Peinture - Marquage portes industrielles – Divers

Monsieur le Président ajoute que le lot 1-(05) comporte une variante exigée au sens de prestation supplémentaire éventuelle, relative à la fourniture, la pose et l'intégration au SSI d'équipements complémentaires de détection et de protection incendie.

Monsieur le Président indique que pour chaque lot, la durée du marché court à compter de la date de notification, jusqu'à la fin du délai de parfait achèvement. Il précise également que le délai global d'exécution comprend une période de préparation de chantier ainsi qu'un délai d'exécution des travaux par lot.

A la date limite de remise des propositions fixée au 09 novembre 2020 à 12h00, les entreprises suivantes ont remis une offre :

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
Lot n° 1-(05) : Défense incendie - Plomberie – CVC	2	VFE
Lot n° 2-(06) : Peinture - Marquage portes industrielles – Divers	1	SPIDE CHAUVEAU

Monsieur le Président précise que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats a été effectuée conformément aux dispositions des articles R.2144-2 et R.2144-3 du CCP.

Même si la défense incendie est un poste très important dans les centres de tri, Monsieur Damien GRASSET indique que l'attribution du lot 1-(05) est reportée dans la mesure où ce lot va faire l'objet d'une phase de négociation compte tenu de l'écart entre l'estimation de l'assistant à maîtrise d'ouvrage et la proposition remise. Il ajoute ensuite que la Commission d'appel d'offres a émis un avis sur l'attribution du seul lot 2-(06) de ce marché et sur un classement des offres régulières, acceptables et appropriées en application des critères de sélection des offres annoncés dans le règlement de la consultation :

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises	Classement
Lot n° 2-(06) : Peinture - Marquage portes industrielles – Divers	1	SPIDE CHAUVEAU	1

Considérant que le candidat remplit les conditions de participation,

Considérant l'avis simple de la Commission d'appel d'offres sur le classement des offres et l'attribution du marché,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- Admettre la candidature remise dans le cadre de la présente consultation,
- Approuver le classement des offres proposé par la Commission d'Appel d'Offres
- Attribuer le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, comme suit :

N° et intitulé du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation de l'entreprise	Montant total contractuel
Lot n° 2-(06) : Peinture - Marquage portes industrielles – Divers	1	SPIDE CHAUVEAU	11 882,69 € HT

- Autoriser Monsieur le Président à signer les pièces constitutives du marché et le charger de procéder à sa notification.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- Admet la candidature remise dans le cadre de la présente procédure,
- Approuve le classement des offres proposé par la Commission d'Appel d'Offres,
- Attribue le lot n° 2-(06) au soumissionnaire classé en 1^{ère} position, pour le montant total contractuel indiqué ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à signer les pièces constitutives du marché susmentionné à intervenir avec l'opérateur économique retenu, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération et le charge de procéder à sa notification.

Monsieur Guy Plissonneau présente la partie finances.

Au préalable, il est précisé qu'en ce qui concerne le budget prévention, la difficulté est que les soutiens de l'ADEME tardent souvent à être versés. Ce qui est certain dans les soutiens de l'ADEME dans les 3 ans à venir, ce sont les soutiens versés pour le recrutement des 4 animatrices de prévention.

Monsieur Damien GRASSET répond que si Trivalis rencontre des difficultés à percevoir des soutiens de l'ADEME pour des actions qui auraient dû être menées en 2020 et qui compte tenu de la crise sanitaire n'ont pu être réalisées, il conviendrait de leur adresser un courrier afin de savoir si une partie de ces soutiens peut être versée pour les actions qui ont été engagées mais qui n'ont pas pu être menées à leur terme.

5 – Finances

Monsieur Guy Plissonneau indique qu'il y a eu très peu de modifications entre le DOB et le BP. Le principal changement concerne la réduction du prix de rachat du verre qui a été intégrée au BP et le décalage dans la mise en service des compteurs électriques sur les ISDND prévue initialement au premier trimestre et qui est décalée au 2^{ème}.

5-1 BUDGET PRIMITIF 2021

Les orientations budgétaires 2021 ont été présentées au comité syndical du 1^{er} décembre.

Le budget primitif sera soumis à l'approbation du même comité mardi 15 décembre prochain.

Peu de modification sont intervenues entre le DOB et le BP.

Le budget prévisionnel se structure ainsi comme suit :

a) FONCTIONNEMENT

▪ Dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
002-Résultat de fonctionnement reporté	- €
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 549 115 €
011-Charges à caractère général	37 112 653 €
012-Charges de personnel et frais assimilés	3 017 440 €
65-Autres charges de gestion courante	967 632 €
66-Charges financières	1 425 269 €
67-Charges spécifiques	50 000 €
68-Dotations aux provisions et dépréciations	820 000 €
014-Atténuations de produits	- €
	54 942 109 €

Exploitation : 34 476 971 €
Dont TGAP : 3 314 852 €
Charges sur ouvrages : 12 935 292 €
Charges financières : 2 722 769 €
Reversements EPCI : 150 000 €
Trivalis : 4 657 077 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
002-Résultat de fonctionnement reporté	- €
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 952 590 €
013-Atténuations de charges	57 200 €
70-Produits des services, du domaine et ventes divers	5 331 699 €
74-Dotations et participations	47 089 373 €
75-Autres produits de gestion courante	84 856 €
76-Produits financiers	376 391 €
77-Produits spécifiques	50 000 €
78-Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	- €
	54 942 109 €

Exploitation : 5 945 457 €
Dont Entente intercommunale : 1 346 654 €
Soutiens : 14 216 215 €
Produits sur ouvrages : 2 278 165 €
Produits financiers : 376 391 €
Trivalis : 834 013 €
Contributions : 31 162 960 €

b) INVESTISSEMENT

Budget Primitif 2021 : 16 205 838 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		Chapitre 20	Chapitre 204	Chapitre 21	Chapitre 23	Total
DEPENSES D'EQUIPEMENT	1001 - COMPOSTAGE DES BIO-DECHETS	- €		570 900 €	1 435 000 €	2 005 900 €
	1003 - ENFOUISSEMENT TECHNIQUE	30 000 €		497 000 €	4 762 000 €	5 289 000 €
	1005 - TRI DES EMBALLAGES	208 500 €		- €	- €	208 500 €
	1006 - CENTRE DE TRANSFERT	- €	70 000 €	283 000 €	40 000 €	393 000 €
	1008 - CSR	366 015 €		- €	- €	366 015 €
	NON AFFECTE	32 500 €		230 000 €	- €	262 500 €
	Total	637 015 €	70 000 €	1 580 900 €	6 237 000 €	8 524 915 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS EQUIPEMENT	16	5 737 333 €
	40	1 943 590 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre	montant par chapitre
Chapitre 16	4 656 723 €
Chapitre 040	11 549 115 €
TOTAL	16 205 838 €

Monsieur Damien GRASSET souhaite que Trivalis étudie la possibilité d'aider les collectivités qui souhaitent mettre en œuvre des recycleries (subvention d'investissement) mais aussi celles qui souhaitent mener des études en lien avec la compétence de prévention et gestion des DMA (subvention de fonctionnement).

■ GRILLE DES PRIX

GRILLE DES PRIX FACTURABLES 2021

	CHARGES		REVENUES	SOUTIENS
	Location bennes	Part variable	Part variable	Référence contrats
	QUAIS EQUIPES	TONNAGES ENTRANTS	TONNAGES SORTANTS ELIGIBLES	SITES ELIGIBLES OU TONNAGES SORTANTS ELIGIBLES
	€/ Unité/mois	€/ Tonne	€/ Tonne	€/ Unité
DECHETS ULTIMES				
Ordures ménagères		185,00 €		
Tout venant	74,00 €	151,00 €		
refus de tri		116,00 €		
DECHETERIES				
FFOM	- €	50,00 €		
Déchets verts vrac	74,00 €	29,00 €		
Déchets verts broyés	- €	23,00 €		
Gravats Benne	69,00 €	21,00 €		
Gravats Vrac	- €	23,00 €		
Bois	83,00 €	106,00 €		
Ferraille	91,00 €	92,00 €	- 100,00 €	
Plastiques souples	55,00 €	246,00 €		
Plastiques rigides	55,00 €	246,00 €		
Amiantes - Fibrociments		171,00 €		
Plaques de plâtre	75,00 €	135,00 €		
Polystyrènes		135,00 €		
Souches	- €	48,00 €		
EcoDDS	Soutien par point de collecte			- 923,00 €
Batteries	- €	- €	- 210,00 €	
Huiles DDS	- €	- €		
Hors EcoDDS	- €	640,00 €		
Carton	85,00 €	116,00 €	- 35,00 €	- 225,00 €
Papier	85,00 €	38,00 €	- 15,00 €	- 42,00 €
	prix/T	- €		
	So		- 23,00 €	- 14,00 €
DEEE	S1		- 44,00 €	- 14,00 €
	S2		- 71,00 €	- 14,00 €
	Bonus D3E			- 10,00 €
	prix/T	- €		
DEA	Déch équipée	forfait point de collecte éligible		- 2 500,00 €
		Densité garantie		
		Bonus densité +	- 20,00 €	
		forfait point de collecte Non équipée		- 1 250,00 €
Forfait déchèterie		1 500,00 €		
TRI DES DECHETS				
Emballages		256,00 €		
Plastiques Triés			- 100,00 €	- 990,00 €
Acier issu du tri			- 75,00 €	- 93,00 €
Aluminium issu du tri			- 250,00 €	- 600,00 €
Cartonnette 5.02			- 25,00 €	- 225,00 €
Ela			- 10,00 €	- 450,00 €
Papier trié		6,00 €	- 10,00 €	- 42,00 €
Verre	78,00 €	6,00 €	- 18,00 €	- 10,50 €
CHARGES SYNDICALES				
Charges de structure		6,25 €		

▪ CONTRIBUTIONS

Montant en €

	VOTE 2017	VOTE 2018	VOTE 2019	VOTE 2020	PROJET 2021
CC Océan Marais de Monts	1 911 368 €	1 871 751 €	1 893 969 €	2 009 303 €	2 056 697 €
CC Noirmoutier	1 263 151 €	1 237 192 €	1 276 632 €	1 391 394 €	1 457 278 €
CC Pays St Gilles	3 760 573 €	3 746 853 €	3 385 636 €	3 600 629 €	3 867 888 €
CC Gois Challans	2 354 065 €	2 343 611 €	2 492 245 €	2 632 967 €	2 621 903 €
CA LA Roche Agglomération	4 044 754 €	3 816 446 €	3 850 037 €	4 130 756 €	4 538 070 €
Palluau Vie et Boulogne	1 646 206 €	1 612 621 €	1 652 413 €	1 695 166 €	1 468 048 €
CC Pays des Achards	560 907 €	560 200 €	611 291 €	682 672 €	758 817 €
CC Vendée Grand Littoral	1 948 592 €	1 805 552 €	1 706 762 €	1 855 552 €	2 079 345 €
CA Les Sables Agglomération	3 715 581 €	3 567 897 €	3 663 200 €	3 820 434 €	4 119 839 €
Commune Ile d'Yeu	545 966 €	446 980 €	454 550 €	434 829 €	489 746 €
CC Sud Vendée Littoral	3 148 145 €	3 122 320 €	3 185 027 €	3 451 966 €	3 675 822 €
SYCODEM	1 985 799 €	1 592 814 €	1 384 143 €	1 686 633 €	1 816 585 €
SCOM	1 855 770 €	1 718 322 €	1 639 512 €	1 855 193 €	2 002 445 €
CC Pays des Herbiers	717 608 €	667 425 €	663 013 €	732 681 €	802 710 €
CC Mortagne	561 905 €	543 237 €	574 731 €	606 051 €	672 215 €
CC Canton St Fulgent	534 291 €	449 180 €	470 053 €	494 847 €	534 642 €
CC Terres de Montaigu	1 309 560 €	1 170 879 €	1 143 697 €	1 212 115 €	1 317 207 €
Total VENDEE	31 864 241 €	30 273 279 €	30 046 912 €	32 293 188 €	34 279 256 €

Coût /Hab DGF

	VOTE 2017	VOTE 2018	VOTE 2019	VOTE 2020	PROJET 2021
CC Océan Marais de Monts	59,1 €	57,4 €	57,5 €	60,7 €	61,8 €
CC Noirmoutier	64,9 €	63,2 €	64,8 €	70,4 €	73,3 €
CC Pays St Gilles	52,2 €	51,8 €	46,4 €	48,6 €	51,9 €
CC Challans Gois	49,3 €	48,3 €	50,8 €	53,1 €	52,6 €
CA LA Roche Agglomération	40,6 €	38,0 €	38,2 €	40,7 €	44,5 €
CC Vie et Boulogne	37,5 €	36,3 €	36,6 €	37,1 €	32,0 €
CC Pays des Achards	29,7 €	29,4 €	31,7 €	35,0 €	38,7 €
CC Vendée Grand Littoral	42,8 €	39,3 €	36,9 €	39,8 €	44,3 €
CA Les Sables Agglomération	53,6 €	51,6 €	52,1 €	53,9 €	57,9 €
Commune Ile d'Yeu	67,8 €	54,7 €	55,2 €	52,5 €	58,8 €
CC Sud Vendée Littoral	47,7 €	47,2 €	48,1 €	50,3 €	53,3 €
SYCODEM	34,3 €	27,5 €	24,0 €	30,7 €	32,9 €
SCOM	25,1 €	23,1 €	22,0 €	24,8 €	26,6 €
CC Pays des Herbiers	23,7 €	22,0 €	21,8 €	24,0 €	26,1 €
CC Mortagne	19,4 €	18,7 €	19,7 €	20,9 €	23,1 €
CC Canton St Fulgent	29,7 €	24,6 €	25,7 €	27,0 €	29,0 €
CC Terres de Montaigu	27,0 €	23,8 €	23,0 €	24,2 €	26,2 €
Vendée	40,8 €	38,5 €	38,0 €	40,6 €	42,9 €

► Pour information

Il est précisé que le réalisé 2020 sera communiqué au comité syndical du mois de mars.

5-2 Demande de subvention : Evolution du Pôle Déchèteries

Dans la perspective de la restructuration du Pôle Déchèteries en 2021, Trivalis propose de développer le Pôle Déchèteries du service Technique de Trivalis selon les thèmes suivants :

- Développement de l'ingénierie dédiée à l'amélioration des performances individuelles des collectivités sur leurs déchèteries : renforcement de la valorisation matière, tarification des professionnels, réduction des tonnages de tout-venants, etc. (études individuelles par un ingénieur de Trivalis et échanges avec les services de l'adhérent),
- Renforcement du contrôle d'exploitation des prestations en bas-de-quai (prestataires Trivalis) via un passage plus fréquent d'un agent technique de Trivalis sur les déchèteries,
- Renforcement de la coordination entre haut-de-quai et bas-de-quai via un passage plus fréquent d'un agent technique de Trivalis sur les déchèteries.

Cette nouvelle organisation ferait l'objet d'une demande de subvention à l'Ademe qui serait disposée à accompagner Trivalis dans cette démarche sur le volet « ingénierie » à hauteur de 30 000 € / an pendant trois ans.

Vu la délibération n°D075-COS061020 du 6 octobre 2020 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Monsieur le Président présente le contexte et les objectifs recherchés :

- Améliorer et optimiser le haut-de-quai/bas-de-quai
- Créer un Bureau d'Assistance-Ingénierie
- Développer une base de données

Ces objectifs requièrent des moyens supplémentaires sur 3 ans.

Le coût est évalué à 261 000 € (87 000 €/an)

Dans ce cadre, L'ADEME est susceptible de soutenir ce projet.

Sur proposition de Monsieur le Président, les membres du bureau sont invités à délibérer pour :

- Charger le Président de solliciter une subvention auprès de l'ADEME,
- Autoriser le Président à signer tout document relatif à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- Charge le Président de solliciter une subvention auprès de l'ADEME,**
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette délibération.**

5-3 Demande de subvention : Etude de faisabilité pour la valorisation de la chaleur des ISDND

Trivalis est Maître d'Ouvrage des ISDND à Sainte-Flaive-des-Loups et à Tallud-Sainte-Gemme. Ces installations produisent une quantité suffisamment significative de biogaz pour justifier d'un raccordement et d'une production d'électricité à partir de moteurs électriques en cogénération. Une demande de raccordement auprès d'ENEDIS est en cours.

En parallèle, les installations opèrent une production de chaleur qu'il pourrait être possible de valoriser (maraîchage, aquaponie etc.) moyennant une étude de faisabilité et d'opportunité.

L'Ademe est susceptible de soutenir financièrement cette étude de 30% jusqu' à 70%.

Vu la délibération n°D075-COS061020 du 6 octobre 2020 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant le souhait de Trivalis de valoriser l'énergie thermique produite par le biogaz

Considérant que le montant prévisionnel du projet est évalué à 25 900 € HT.

Considérant que l'Ademe est susceptible de soutenir financièrement cette étude.

Monsieur le Président expose aux membres du bureau le projet.

Le biogaz produit dans les alvéoles de déchets est actuellement collecté puis brûlé en torchère.

Dans une démarche de développement des énergies renouvelables et suite à la parution de l'arrêté du 3 septembre 2019 fixant les conditions d'achat pour l'électricité produite dans les ISDND, le syndicat prévoit d'installer trois moteurs pour valoriser le biogaz en cogénération.

L'électricité issue des moteurs est injectée directement sur le réseau Enedis.

L'énergie thermique produite par la combustion du biogaz peut être utilisée pour assurer le chauffage de bâtiments ou produire de l'eau chaude sanitaire.

Or, il n'existe actuellement aucun besoin énergétique situé à proximité des installations de stockage et qui justifie la récupération de cette chaleur. En vue de valoriser cette énergie renouvelable, le groupement formé par WEPO et EXIT ENERGIE propose, d'une part de valider la faisabilité technico-économique du projet, d'autre part de mener une campagne de recherche d'exutoires.

Dans ce contexte, Trivalis envisage de porter une étude de faisabilité pour valoriser l'énergie thermique produite par le biogaz en cogénération

- o Collecte des données relatives aux gisements de chaleur et leur évolution dans le temps
- o Etat des lieux des conditions d'implantation pour un consommateur : foncier, contexte réglementaire et disponibilité en eau, gaz et électricité
- o Identification de quatre profils de consommateurs
- o Choix et dimensionnement des équipements de récupération, distribution, stockage et captage du CO2
- o Bilan énergétique et taux de couverture du biogaz pour quatre projets type
- o Bilan économique de l'opération de valorisation de chaleur
- o Synthèse des opportunités et limites des gisements de chaleur - Etude technico-économique d'un scénario de valorisation du biogaz sans cogénération - Campagne de recherche d'exutoires pour valoriser l'énergie thermique produite par le biogaz
- o Compilation des éléments clés et rédaction d'une fiche de synthèse par secteur d'activité
- o Animation de la campagne de recherche d'exutoires
- o « Reporting » de l'ensemble des actions de promotion réalisées par le groupement

Le périmètre de la mission comprend les deux installations de stockage de déchets non dangereux : Tallud Sainte-Gemme (mise en service en 2006) et Sainte-Flaive-des-Loups (mise en service en 2011).

Monsieur le Président rappelle que l'ADEME est susceptible de soutenir financièrement ce type d'étude.

Sur proposition de Monsieur le Président, les membres du bureau sont invités à délibérer pour :

- Autoriser le Président à adresser une demande de soutien financier de l'établissement public,
- Autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Arès en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Autorise le Président à adresser une demande de soutien financier de l'établissement public,**
- **Autorise le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.**

6 – Questions diverses

Le dépliant avec les recettes Zéro Déchet qui sera encarté dans le Journal de la Vendée est remis aux membres du bureau.

Monsieur Yoann GRALL demande si Trivalis envisage de réaliser une étude pour mettre en œuvre son PCAET, même si Trivalis ne fait pas partie des obligés.

Monsieur Erwan CALONNEC répond que pour travailler sur ces sujets, il n'est pas forcément nécessaire d'utiliser le formalisme du PCAET. Néanmoins, cette demande va être étudiée et présentée lors d'un prochain bureau.

Madame Anne AUBIN-SICARD pense que dans un premier temps, une communication sur l'ensemble des actions aujourd'hui menées par Trivalis et qui contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique serait déjà intéressante et il y en a beaucoup.

Prochain bureau le 12 janvier 2021